



CESEC

Conseil économique, social, environnemental et culturel de la Polynésie française
'Apo'ora'a Mātutu Ti'arau e Mata U'i nō Pōrinetia farāni

AVIS

**Sur le projet polynésien de l'enseignement agricole 2021 – 2025
(PPEA)**

SAISINE DU PRESIDENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Rapporteurs :

Messieurs Jean-François BENHAMZA et Vadim TOUMANIANTZ

Adopté en commission le **12 novembre 2021**
Et en assemblée plénière le **15 novembre 2021**

90/2021

S A I S I N E



Le Président

N° 08082 / PR
(NOR : EPE2100528CN)

Papeete, le 12 OCT. 2021

à

**Monsieur le Président du Conseil économique,
social, environnemental et culturel de la Polynésie française**

Objet : Projet polynésien de l'enseignement agricole 2021-2025. (PPEA)

P. J. : 1 exposé des motifs
1 PPEA

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de solliciter l'avis du Conseil économique, social, environnemental et culturel sur le projet polynésien de l'enseignement agricole 2021-2025, conformément à l'article 151 de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Eduard FRITCH
LE PRÉSIDENT

EXPOSE DES MOTIFS

Face aux nombreux défis alimentaires, économiques, sociaux et environnementaux auxquels les filières agricoles, d'élevage et de l'agro-transformation sont confrontées, et afin de préparer les changements à venir, la Polynésie française s'est dotée d'un schéma directeur de l'agriculture 2021-2030.

L'adoption de cette feuille de route est l'occasion d'écrire une nouvelle page de l'enseignement agricole en Polynésie française, tant les enjeux sont nombreux. Il s'agit d'assurer le renouvellement des générations d'agriculteurs, de créer de l'activité, même dans les archipels éloignés, d'être moins dépendant des importations, de former les agriculteurs aux pratiques agro-écologiques respectueuses de l'environnement, et d'améliorer la santé des polynésiens par une meilleure nutrition.

Actuellement, notre appareil d'enseignement agricole forme du niveau 4^{ème} au BTSA dans les domaines de la production et de la valorisation des produits issus de l'agriculture.

Il compte onze établissements, dont un établissement public (EPEFPA-PF), deux établissements privés temps plein (LEAP des Marquises et LEAP de Taravao) et huit MFR, pour un total de 750 élèves.

Le taux de réussite aux examens en 2021 est de 93%.

En termes de soutien financier, la contribution de l'Etat à l'enseignement et à la formation agricole en Polynésie française pour 2021 s'élève à 1 200 millions de F CFP, essentiellement en fonctionnement et rémunération des enseignants. La contribution du Pays, essentiellement en autorisations pluriannuelles d'investissement pour les infrastructures et matériels, concerne sur la période 2019-2021 près de 745 millions de F CFP.

Ainsi pour concourir aux enjeux de notre sécurité et transition agro-alimentaire, l'enseignement agricole a élaboré son premier projet polynésien de l'enseignement agricole (PPEA).

Pour mener ce projet, un comité de pilotage a été désigné pour organiser la concertation entre les parties prenantes de la formation agricole. Il a proposé 5 thèmes de réflexions qui sont :

- La promotion des métiers de l'agriculture et des formations agricoles ;
- La carte des formations initiales scolaires de l'enseignement agricole ;
- La professionnalisation des acteurs de la production agricole et de l'agro-transformation à travers un dispositif de formation professionnelle continue ;
- L'insertion des apprenants dans la société : lutte contre le décrochage scolaire et éducation à la citoyenneté ;
- Le pilotage de l'enseignement agricole face à l'évolution de l'appareil de formation.

Pour chacun des thèmes, un groupe de travail s'est réuni, composé des acteurs locaux de la mission éducative et d'enseignement, ainsi que du développement agricole. Les consultations se sont déroulées entre octobre et décembre 2020. Cette concertation s'est poursuivie en 2021 par des réunions bilatérales avec les partenaires, pour aboutir à un plan de 37 actions à mettre en œuvre dans les 5 prochaines années.

L'objectif général du PPEA est de faire de l'enseignement agricole en Polynésie française un dispositif performant et réactif aux besoins exprimés par les acteurs économiques du Pays.

Le PPEA est ainsi un outil de pilotage et de dialogue avec tous les partenaires, aussi bien au niveau du Pays (DGEE, DEP, DEC, CPMFR, DAG, CAPL, CMMPF, Haut-commissariat, Vice-rectorat...), qu'au niveau national (MAA, DGER, CNEAP, UNMFREO...).

Il sera réajustable tous les ans, en concertation avec les membres du Comité polynésien de l'enseignement agricole (CPEA), instance de coordination, de dialogue, d'orientation et de suivi de l'enseignement agricole en Polynésie française. Chaque action sera ainsi évaluée, en fonction des critères et des objectifs fixés dans le PPEA, et au besoin réadaptée.

Parmi les 37 actions du PPEA, le ministère en charge de l'agriculture a notamment souhaité avec le concours et le soutien de l'Etat, renforcer d'une part notre maillage d'apprentissage agricole en s'appuyant sur les collèges de nos archipels afin d'élargir le vivier des apprenants aux métiers du secteur primaire. D'autre part, notre Pays se doit de renforcer les liens d'interactions existants entre la Terre et la Mer, en mettant en place des formations débouchant sur la pluriactivité économique de notre secteur primaire.

Ainsi certaines actions spécifiques sont proposées, telles que :

- Ouvrir de façon expérimentale à la rentrée scolaire 2022 deux classes de seconde professionnelle productions agricoles dans des collèges de l'Education nationale avec internat (Australes et Iles-sous-le-Vent) pour alimenter les classes existantes de 1ère professionnelles du champ de la production, afin de compenser le décrochage scolaire.
- Créer un Module d'initiative professionnel « pêche lagonaire » dans le référentiel du certificat d'aptitude professionnelle Agriculture des régions chaudes.
- Créer des modules d'enseignement de découverte du vivant dans les collèges d'enseignement général, afin de susciter la curiosité et des vocations professionnelles pour les métiers de la terre et de la mer, et ainsi augmenter le vivier des apprenants.

C'est donc avec beaucoup d'engagement que notre gouvernement propose ce premier projet polynésien de l'enseignement agricole, afin de nous doter d'un outil opérationnel pour atteindre les objectifs de politique publique agricole et éducative, et pour relever les défis de notre autonomie alimentaire.



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Vice-Présidence,
Ministère de l'agriculture,
de l'économie bleue et du domaine

PROJET POLYNESIEN DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

2021-2025

PREFACES

**Préface du Vice-Président,
ministre de l'Agriculture,
de l'Economie bleue et du Domaine,
en charge de la Recherche**



L'adoption du schéma directeur « Agriculture » en Polynésie française 2021-2030 est l'occasion d'écrire corrélativement une nouvelle page de l'enseignement agricole local. Il s'agit de fixer pour les cinq prochaines années les grands axes d'une politique de formation, d'insertion et d'innovation de l'enseignement agricole afin de préparer la jeunesse à relever les défis de notre agriculture et de notre souveraineté alimentaire.

Le monde change, la demande de produits naturels s'intensifie, la santé publique et la sécurité alimentaire sont devenues des enjeux majeurs si bien que l'enseignement agricole se voit aujourd'hui assigner une place particulière dans les politiques mises en œuvre par le ministère de l'agriculture.

Notre société ne peut tolérer que sa jeunesse vive au jour le jour sans perspective d'avenir, sans point d'ancrage et dans l'angoisse d'être inutile.

L'enseignement agricole prodigué au sein des onze établissements agricoles de Polynésie française est un outil au service du développement économique et de l'emploi dans chaque archipel puisqu'il donne aux initiatives locales la capacité d'émerger, contribuant ainsi à la prospérité et à la cohésion de notre société.

Le projet polynésien de l'enseignement agricole doit permettre de mobiliser les compétences par l'ouverture des établissements d'enseignement agricole aux activités d'animation et de développement des communes et des îles où ils sont implantés, de donner aux jeunes une qualification leur permettant une insertion professionnelle dans la production agricole, la transformation et la commercialisation des produits.

La restructuration de l'enseignement agricole vise, à partir de la multifonctionnalité de l'agriculture, à enrichir, élargir et articuler entre elles ses différentes missions afin d'être en mesure de contribuer davantage à l'aménagement du territoire, la préservation de l'environnement, la valorisation sylvicole, l'amélioration de la qualité des produits et son corollaire, la santé publique, l'activité économique et l'insertion professionnelle et sociale des jeunes. En outre, l'enseignement agricole doit s'enrichir des apports de tous ses partenaires, principalement les communes, les associations et les entreprises privées.

Aujourd'hui, de nouvelles ambitions se révèlent, plus riches et plus complexes. Dans ce contexte, nous devons élaborer ensemble un grand projet fédérateur qui permettra de reformuler les objectifs et remobiliser les équipes des établissements afin de se préparer aux défis qui nous attendent.

Les temps qui viennent vont être le théâtre d'une bataille pour la sauvegarde et la promotion de nos valeurs culturelles et la préservation de nos ressources naturelles, pour l'insertion professionnelle et sociale de notre jeunesse et son épanouissement au sein d'une société que nous devons améliorer pour la rendre plus juste et plus vertueuse. Je suis convaincu que ces valeurs fondamentales puisent leurs racines dans nos traditions agricoles, en particulier celles qui se transmettent de génération en génération sur les terres agricoles familiales.

Tearii Te Moana ALPHA

Vice-président de la Polynésie française,
ministre de l'Agriculture,
de l'Economie bleue et du Domaine,
en charge de la Recherche

Préface du Haut-commissaire de la République en Polynésie française



Le Pays porte une ambition forte en matière de développement agricole, à travers son schéma directeur de l'agriculture 2021-2030. L'Etat est à ses côtés pour l'accompagner dans sa volonté de développement agricole respectueux de son Fenua.

En 2018, l'Etat et le Pays ont signé une convention-cadre relative au soutien de l'Etat pour le développement de l'agriculture en Polynésie française. Parmi les orientations stratégiques de cette convention-cadre figure la volonté de poursuivre et de développer les actions en matière d'enseignement et de formation agricole, afin de former des agriculteurs performants et ambitieux. Pour atteindre cet objectif, la contribution de l'Etat à l'enseignement et à la formation agricole en Polynésie française s'élève à 1 200 millions de XPF pour l'exercice 2021.

Je me réjouis que l'enseignement agricole en Polynésie française se dote de son premier Projet polynésien de l'enseignement agricole. Cet outil de pilotage permettra d'accompagner au mieux le Pays. Parmi les 37 actions du PPEA, 5 actions impliquent directement les moyens de l'Etat :

- Ouvrir aux rentrées 2022 et 2023 deux cycles de de formation 4^{ème} et 3^{ème} de l'enseignement agricole dans l'enseignement agricole privé temps plein.
- Ouvrir de façon expérimentale à la rentrée scolaire 2022 au moins deux classes de seconde professionnelle productions agricoles dans des collèges avec internat (Australes et Iles-sous-le-Vent) pour alimenter les classes existantes de 1^{ère} professionnelles du champ de la production, afin de compenser le décrochage scolaire.
- Créer un Module d'initiative professionnel « pêche lagonaire » dans le référentiel du certificat d'aptitude professionnelle Agriculture des régions chaudes.
- Créer un Service formation développement (SFD) de plein exercice pour remplir ses missions régaliennes, et assurer d'autres missions habituellement dévolues à ce service.
- Réviser la convention Etat-Pays n°092-012 du 07 décembre 1992 pour actualiser les compétences du Pays et de l'Etat concernant la mise en œuvre de l'enseignement agricole en Polynésie française.

Je sais pouvoir compter sur le Service de la formation et du développement pour mener à bien ces actions.

Dominique SORAIN

Haut-commissaire de la République en Polynésie française

Sommaire

Introduction	p.6
LA POLYNESIE, UN TERRITOIRE FRANÇAIS AUX MULTIPLES SPECIFICITES ET ADAPTATIONS	p.7
Des spécificités géographiques, démographiques, sociales et économiques	p.7
Géographie	p.7
Démographie	p.7
Société	p.8
Economie agricole	p.8
Des institutions et des politiques publiques adaptées pour répondre aux spécificités du Pays	p.10
Institutions	p.10
Politique agricole	p.10
Politique publique de l'éducation	p.10
L'enseignement agricole en Polynésie française	p.11
Insertion	p.13
UN PLAN D'ACTION POUR REpondre AUX ENJEUX DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE EN POLYNESIE AUTOUR DE 5 OBJECTIFS STRATEGIQUES	p.14
N°1 : Promouvoir les métiers de l'agriculture et les formations de l'enseignement agricole qui y préparent	p.15
N° 2 : Développer une carte de formation cohérente entre les différents acteurs de la formation initiale scolaire	p.17
N° 3 : Professionnaliser les acteurs de la production agricole et de l'agro-transformation à travers un dispositif de FPC	p.19
N° 4 : Favoriser l'insertion des apprenants dans la société à travers la lutte contre le décrochage scolaire et l'éducation à la citoyenneté	p.21
N° 5 : Renforcer le pilotage de l'enseignement agricole pour répondre à l'évolution de l'appareil de formation	p.23
SYNTHESE DES 5 OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PPEA 2021-2025	p.25
ANNEXES	p.26
Annexe 1 : Schéma directeur de l'agriculture 2021-30 : partie formation agricole	p.27
Annexe 2 : Courrier de lancement de la concertation autour du PPEA	p.33
Annexe 3 : Récapitulatif des groupes de travail	p.35
Annexe 4 : Historique des 3 familles de l'enseignement agricole	p.42
Annexe 5 : Glossaire	p.48

Introduction

L'enseignement agricole en Polynésie française a fortement évolué depuis la création de l'Ecole Pratique d'Agriculture d'Opunohu (Moorea) en 1961, devenue Etablissement territorial d'enseignement et de formation agricole en 1992 (voir annexe 4). En 1981 deux MFR ouvrent leurs portes, à Papara et à Vairao, suivies de la MFR de Tahaa en 1985. D'autre part, en 1993 le LPP Saint Joseph est le premier établissement du privé temps plein à ouvrir. Il a migré à la rentrée 2020 en Lycée agricole des Marquises, ce qui porte à deux le nombre d'établissements du privé temps plein avec LEAP de Taravao ouvert en 2018.

L'adoption du schéma directeur « Agriculture » en Polynésie française 2021-2030 est l'occasion d'écrire une nouvelle page de l'enseignement agricole local. Tel est l'objet de ce premier Projet polynésien de l'enseignement agricole (PPEA), inspiré de la méthodologie des Projets régionaux de l'enseignement agricole (PREA) réalisés au niveau national.

Pour mener à bien ce premier PPEA, un comité de pilotage a été désigné par le Vice-Président, ministre de l'Agriculture, de l'Economie bleue et du Domaine, en charge de la Recherche (VP), Monsieur Tearii ALPHA. Il a proposé 5 thèmes de réflexions (voir annexe 2) :

- la promotion des métiers de l'agriculture et des formations agricoles ;
- la carte des formations initiales scolaires de l'enseignement agricole ;
- la professionnalisation des acteurs de la production agricole et de l'agro-transformation à travers un dispositif de formation professionnelle continue ;
- l'insertion des apprenants dans la société : lutte contre le décrochage scolaire et éducation à la citoyenneté ;
- le pilotage de l'enseignement agricole face à l'évolution de l'appareil de formation.

Pour chacun des thèmes, un groupe de travail s'est réuni, composé des acteurs locaux de la mission éducative et d'enseignement, ainsi que du développement agricole. Les consultations se sont déroulées entre octobre et décembre 2020 (voir annexe 3). Cette concertation a été prolongée par des réunions bilatérales avec les institutionnels, pour aboutir à un plan de 37 actions à mettre en œuvre dans les 5 prochaines années.

Ce PPEA va constituer un véritable outil de pilotage et de dialogue avec tous les partenaires, aussi bien au niveau du Pays (DGEE, DAG, CAPL, CMMPF, Haut-commissariat, Vice-rectorat...), qu'au niveau national (DGER, CNEAP, UNMFREO...). Ce premier PPEA est élaboré pour la période 2021-2025. Il sera ajustable tous les ans et renouvelé à l'issue de sa première échéance.

LA POLYNÉSIE, UN TERRITOIRE FRANÇAIS AUX MULTIPLES SPECIFICITES ET ADAPTATIONS

Des spécificités géographiques, démographiques, sociales et économiques

Géographie

La Collectivité d'Outre-mer (COM) de Polynésie est un territoire insulaire français située dans le sud de l'océan Pacifique, à 16 000 km à vol d'oiseau de la France métropolitaine. La Polynésie française se compose d'environ 118 îles, d'origine volcanique ou corallienne, couvrant une superficie émergée de 4.200 km² dispersée sur 2 500 000 km². Son territoire est aussi vaste que l'Europe.

Elle est composée de cinq archipels : l'archipel de la Société avec les îles du Vent et les îles Sous-le-Vent, l'archipel des Tuamotu, l'archipel des Gambier, l'archipel des Australes et les îles Marquises. Sur les 118 îles, 76 sont peuplées avec 280 000 habitants. Si l'on additionne toutes les terres émergées de la Polynésie, cela représente une surface équivalente à la moitié de la Corse, soit 3521 km². A elle seule l'île de Tahiti accueille 193 000 habitants (2/3 de la population) sur 1042 km².



Démographie

En 2017, 276 000 personnes vivaient en Polynésie française. Depuis 2007, la population a augmenté de 1500 personnes par an, soit +0,6% sur la période. La hausse la plus forte se situe dans les Îles du vent. L'excédent des naissances sur les décès est le seul moteur de cette croissance démographique. Il diminue cependant du fait de la baisse de la fécondité (2 enfants par femme). Les départs de

Polynésie sont plus importants que les arrivées, et un jeune de 18 à 25 ans sur dix quitte le territoire. Les personnes âgées sont désormais plus nombreuses, constat renforcé par l'espérance de vie qui a progressé d'un an entre 2012 et 2017, pour s'établir à 77 ans.

En 2019, la population continue d'augmenter pour atteindre 278 400 personnes résidentes au 31 décembre, soit un accroissement qui n'est plus que de + 0,4 %. Ce ralentissement de la croissance est dû à la baisse de la natalité (1,97 enfant par femme) et au déficit migratoire, particulièrement aux Marquises et aux Iles australes.

La structure de la population évolue : en effet la part de personnes de 75 ans et plus augmente alors que celle des moins de 20 ans diminue. Cette mutation est la conséquence de l'allongement constant de la vie, de la baisse de la natalité et des migrations¹.

Société

Plus de la moitié de la population vit au sein de ménages comprenant une famille nombreuse ou plusieurs familles. Seulement 44% de la population de plus de 15 ans déclare occuper un emploi dans une économie en grande partie tertiaire. Si l'accès à l'eau et à l'électricité évolue peu, l'accès à Internet progresse, mais les écarts entre les archipels restent très importants.

Le chômage est particulièrement important : de l'ordre de 20% de la population active. Il n'existe pas d'assurance chômage et les minimums sociaux sont faibles.

La religion imprègne la vie quotidienne des polynésiens, dans ce territoire où la loi de 1905 de séparation de l'église et de l'Etat ne s'applique pas. En effet, les décrets-lois de 1939, dits décrets Mandel, permettent à toutes les sensibilités religieuses de bénéficier d'une aide publique. Le régime cultuel issu des décrets Mandel autorise un financement public du culte. Ces décrets créent une nouvelle catégorie de personne morale de droit public, le conseil d'administration des missions religieuses, pour gérer les biens de ces missions. Placés sous une étroite tutelle de l'Etat, ces conseils d'administration bénéficient d'avantages fiscaux.

Economie agricole

L'économie des archipels est essentiellement basée sur le secteur tertiaire : les activités de service habituelles et bien sûr le tourisme. En matière d'exportations, les perles et produits perliers dominent très largement. Celles de produits agricoles sont modestes : huile de coprah, vanille, noni (préciser).

L'agriculture est essentiellement le fait de petites unités artisanales et familiales, certaines relevant de l'autosubsistance. En 2012, date du dernier recensement général agricole, 5 649 exploitations valorisaient 10 144 ha, soit une moyenne de 1,8 ha de SAU. Le secteur comptait 15 766 actifs, soit 10% de la population active. Les chefs d'exploitation et leur famille représentent 89,5% de l'ensemble de la main d'œuvre agricole, auxquels s'ajoutent 1 580 ouvriers agricoles.

Les productions végétales dominent à hauteur des deux tiers du total de 8,2 milliards de francs pacifiques xpf (68 millions d'euros) de production commercialisée en 2018. Le coprah et autres produits de la cocoteraie en représentent 1,9 milliards xpf (16 millions d'euros) et sont produits dans les exploitations spécialisées de l'archipel Tuamotu-Gambier, les légumes 1,3 milliards xpf (11 millions d'euros) et les fruits 1,3 milliards xpf également.

¹ Source Institut statistique de Polynésie française (ISPF)

Le secteur de l'élevage est tout d'abord représenté par la production d'œufs, 1,2 milliards xpf (10 millions d'euros) environ. Le porc est la principale production de viande (500 millions xpf, soit 4,2 millions d'euros) alors que la viande bovine est très modeste, avec 95 millions xpf (0,8 million d'euros) de produits en 2018. La production laitière n'est guère plus élevée et tient pour l'essentiel de deux éleveurs de Tahiti. En revanche la production de miel est significative, de l'ordre de 600 millions xpf (5 millions d'euros).

Dans ces conditions, le territoire est très dépendant des importations alimentaires : en 2018 le montant total des importations agricoles, agro-alimentaires, sylviculture et pêche atteint 40,3 milliards xpf (338 millions d'euros), à rapprocher des 8 milliards xpf (67 millions d'euros) produits par l'archipel. Pour quasiment l'ensemble des produits agricoles, à l'exception des œufs, la Polynésie est très largement dépendante des importations et les dernières années ont plutôt vu la situation se dégrader, malgré les interventions du gouvernement en matière de régulation des marchés et de contrôle des prix. L'agriculture souffre d'un manque de foncier, encore accru par l'urbanisation, de la faiblesse des infrastructures des filières, et d'un manque de compétences que ce soit en matière de producteurs mais aussi de techniciens. Pourtant, dans un pays où le système de protection sociale est fragile, le maintien, voir le développement, de l'agriculture apparaît comme un amortisseur social potentiel des difficultés économiques, voire de crises. Les échanges de produits entre familles, difficilement quantifiables puisqu'échappant aux circuits structurés de commercialisation, sont supposés être une réponse importante à la faiblesse du pouvoir d'achat.

Le Vice-Président, Ministère de l'agriculture, de l'économie bleue et du domaine, en charge de la recherche (VP) et plus particulièrement sa direction de l'agriculture (DAG), portent une politique volontariste de développement de l'agriculture polynésienne. Cette politique est formalisée dans le schéma directeur Agriculture 2021-2030 articulé autour de 5 axes :

- Renforcer un socle autour de l'activité agricole et des emplois dans les unités de production agricoles comme outil de cohésion sociale dans les archipels.
- Améliorer l'insertion des producteurs au sein de filières permettant au Pays d'accroître ses ressources et sa souveraineté alimentaire
- Accompagner le développement des filières à haute valeur ajoutée permettant au pays d'accroître ses exportations
- Déployer la transition vers l'agroécologie et l'agriculture biologique en lien avec le système alimentaire et la gestion durable des ressources naturelles
- Transformer la gouvernance du système agricole et alimentaire territorialisé à l'échelle du pays et des archipels.

Ainsi des objectifs sont fixés pour les principales productions. En matière d'élevage, les porcs sont une priorité avec une projection d'augmentation de +40 % en valeur d'ici 2030. D'autres productions sont également promises à un développement important : +40 % pour les fruits également, +100 % pour la vanille, +210 % pour les produits vivriers.

Structurellement, le secteur agricole est peu attractif. Toutefois, en temps de crise, il est un amortisseur social naturel en Polynésie, comme l'a montré la crise sanitaire de la Covid19.

Des institutions et des politiques publiques adaptées pour répondre aux spécificités du Pays

Institutions

La Polynésie française jouit d'un statut particulier défini par la loi organique du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française. De ce fait le pouvoir est exercé par une assemblée

territoriale qui contrôle un gouvernement et élit un président de la Polynésie française. A l'heure actuelle il s'agit d'Edouard FRITCH. L'assemblée vote des lois du pays. Le territoire dispose d'une fiscalité propre et d'abondements de l'Etat français qui lui permettent de financer le fonctionnement des services publics et ses politiques de développement.

Le Haut-commissaire y représente l'Etat et est chargé de l'administration des fonctions régaliennes, du contrôle administratif et du respect des lois. Le fonctionnement du Haut-commissariat s'apparente à celui d'une préfecture.

Politique agricole

En matière d'agriculture, compétence transférée au Pays, le Ministère de l'agriculture, de l'économie bleue et du domaine, en charge de la recherche (VP) élabore et met en œuvre la politique agricole et forestière de la Polynésie française, appuyée par les services techniques et établissements publics dont il assure la tutelle conformément à ses attributions.

Réalisée à l'occasion des états généraux de l'alimentation, la convention-cadre du 13 juillet 2018 fixe 5 objectifs :

- Favoriser la création de richesses et d'emplois pérennes dans les métiers de l'agriculture, de l'aquaculture et de la forêt ;
- Améliorer le niveau de couverture des besoins du pays en produits agricoles, aquacoles et agro-transformés, par une production locale en quantité et en qualité assurées ;
- Promouvoir un modèle de production agroécologique productive et rentable ;
- Favoriser l'émergence et le développement d'une filière bois durable et économiquement viable ;
- Renforcer les capacités de recherche-développement en soutenant l'émergence et la structuration de réseaux locaux et régionaux de recherche dans le domaine de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt².

Ces objectifs sont repris dans le schéma directeur Agriculture 2021-2030.

Politique publique de l'éducation

La Polynésie française est compétente en matière d'éducation et d'enseignement : organisation des enseignements, répartition des moyens, contrôle des établissements, examens. Ces compétences sont détenues par le ministre de l'éducation polynésien et sa direction générale de l'éducation (DGEE). La DGEE gère les enseignants du 1^{er} degré.

Parallèlement, Le Vice-Recteur en sa qualité de chef de service déconcentré de l'Etat et de représentant des ministres du Gouvernement de la République dispose des pouvoirs de gestion pour les personnels enseignants, d'éducation, d'orientation, administratifs et techniques. Le Vice-Rectorat gère les agents de l'Etat qui sont mis à disposition (MAD) de la DGEE.

Sur le plan pédagogique, les résultats de la Polynésie, étalonnés selon la méthodologie nationale, sont ceux « d'une vaste ZEP »³. Seuls font exception deux lycées et collèges et quelques écoles du centre-ville de Papeete, où sont concentrés les meilleurs élèves.

² Préambule de la convention-cadre du 13 juillet 2018

³ Rapport IGEN novembre 2007.

L'enseignement agricole en Polynésie française

L'enseignement agricole est une composante du service public d'éducation et de formation. Il bénéficie d'une double singularité, celle de représenter un système éducatif relevant d'un ministère technique, et celle de réunir dans une même structure la formation initiale (scolaire et apprentissage) et la formation continue professionnelle. L'enseignement agricole se trouve sous la double tutelle du MAA et du gouvernement polynésien, en l'occurrence le Vice-Président, Ministère de l'agriculture, de l'économie bleue et du domaine, en charge de la recherche (VP), Monsieur Tearii ALPHA.

Le cadre institutionnel de la formation agricole est marqué par le transfert de compétences entre le Pays et l'État en matière d'enseignement ⁴.

En vertu des articles L. 843-4 et D. 843-1 du code rural et de la pêche maritime, les dispositions législatives et réglementaires du Livre VIII relatives à l'enseignement, la formation professionnelle et le développement agricoles et la recherche agronomique ne sont pas applicables en Polynésie française. Les modalités du transfert de compétence sont déterminées dans la convention n° 092-012 du 7 décembre 1992 relative à l'enseignement et la formation agricoles en Polynésie française, qui fixe le dispositif de formation, détermine les axes de la formation professionnelle agricole, établit les structures d'enseignement et de formation agricoles, prévoit les conditions de mise à disposition des personnels et d'attribution des moyens. Elle prévoit notamment la prise en charge par l'État de certains coûts de fonctionnement des structures d'enseignement agricole publiques et privées. La contribution totale de l'État à l'enseignement et la formation technique agricoles en Polynésie française s'élève à 9 millions d'euros par an.

Une convention cadre a été élaboré en 2018, dans le contexte des états généraux de l'alimentation, pour accompagner le développement de l'enseignement agricole sur le territoire, avec des objectifs ambitieux. Cette convention prévoit dans son article 5 l'installation d'un comité de pilotage, créant ainsi les conditions pour que toutes les parties prenantes expertisent conjointement la convention n° 092-012 du 7 décembre 1992 afin d'intégrer les évolutions et enjeux à venir de l'enseignement agricole en Polynésie.

En 2020, l'enseignement agricole en Polynésie s'étend du niveau 4ème au BTS. Il compte 11 établissements qui relèvent de la tutelle du MAA : un établissement public, deux établissements privés temps plein et huit MFR, pour un total de 800 élèves.

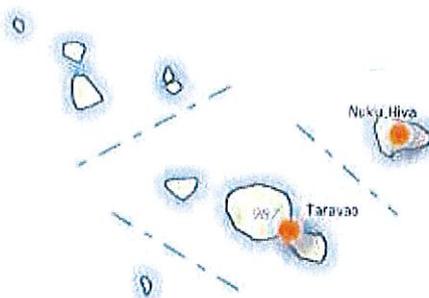
⁴ Afin d'adapter au mieux les conditions de fonctionnement du dispositif d'enseignement et de formation agricole aux caractéristiques du territoire de Polynésie française, l'État et le gouvernement du territoire ont décidé de mettre en œuvre le transfert de compétence du second cycle de l'enseignement agricole du second degré au territoire de la Polynésie tel que prévu par la loi n° 87-556 du 16 juillet 1987. L'organisation de ce transfert repose sur les deux principes fondamentaux suivants :

- Affirmation des compétences du territoire, principalement dans l'organisation et le fonctionnement d'un ou plusieurs centres d'enseignement technique et de formation professionnelle agricole, et dans les éventuels aménagements des enseignements et adaptation des formations ;
- Affirmation des compétences de l'Etat dans le domaine des enseignements et des diplômes (garantie de leur valeur nationale), dans la gestion de la carrière des personnels mis à disposition, et dans le contrôle général de l'exécution de la convention.

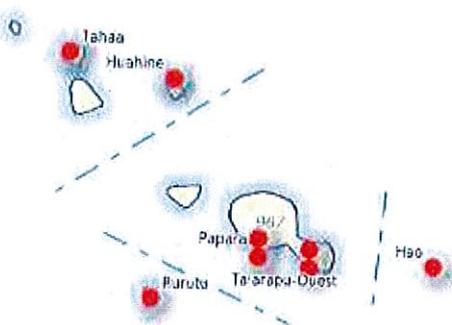
Lycée agricole public :
EPEFPA d'Opunohu



Etablissements privés temps
plein :
Lycée agricole John Doom de
Taravao
Lycée agricole Saint Athanase
des Marquises



Maisons familiales et rurales :
MFREO Taharuu-Papara
MFREO Papara filles
MFREO Vairao filles
MFREO Vairao garçons
MFREO Huahine
MFREO de Tahaa
MFREO de Hao
MFREO des Australes



Répartition des effectifs entre les différentes filières et les différentes familles d'enseignement :

niveau	formation	Année scolaire 2020-2021 (remontée des effectifs octobre 2020)						
		public	privé temps plein		privé rythme approprié	TOTAL		
		LPA Opunohu	LEAP Taravao	Lycée des Marquises	8 MFR			
cycle collège	4ème de l'enseignement agricole			8	45	53	143	18%
	3ème de l'enseignement agricole			16	74	90		
niveau 3 (anciennement V)	CAPA ARC			16	228	244	309	39%
	CAPA SAPVER				65	65		
niveau 4 (anciennement IV)	Bac Pro CGEA			35		35	304	38%
	Bac Pro Productions Horticoles	36				36		
	Bac Pro Aménagements Paysagers	49				49		
	Bac Pro TVC produits alimentaires	56				56		
	Bac Pro Productions Aquacoles		54			54		
	Bac Pro Bio-Industries de transformation		36			36		
niveau 5 (anciennement III)	BTSA DARC	40				40	40	5%
TOTAL		219	90	75	412	796	100%	
		28%	21%		52%	100%		

* avec seconde GT

Alors que les effectifs de l'enseignement agricole en France métropolitaine baissent depuis 2013, la Polynésie fait figure d'exception, avec des effectifs qui augmentent et des ouvertures d'établissements : LEAP de Taravao en 2018 et lycée des Marquises en 2020.

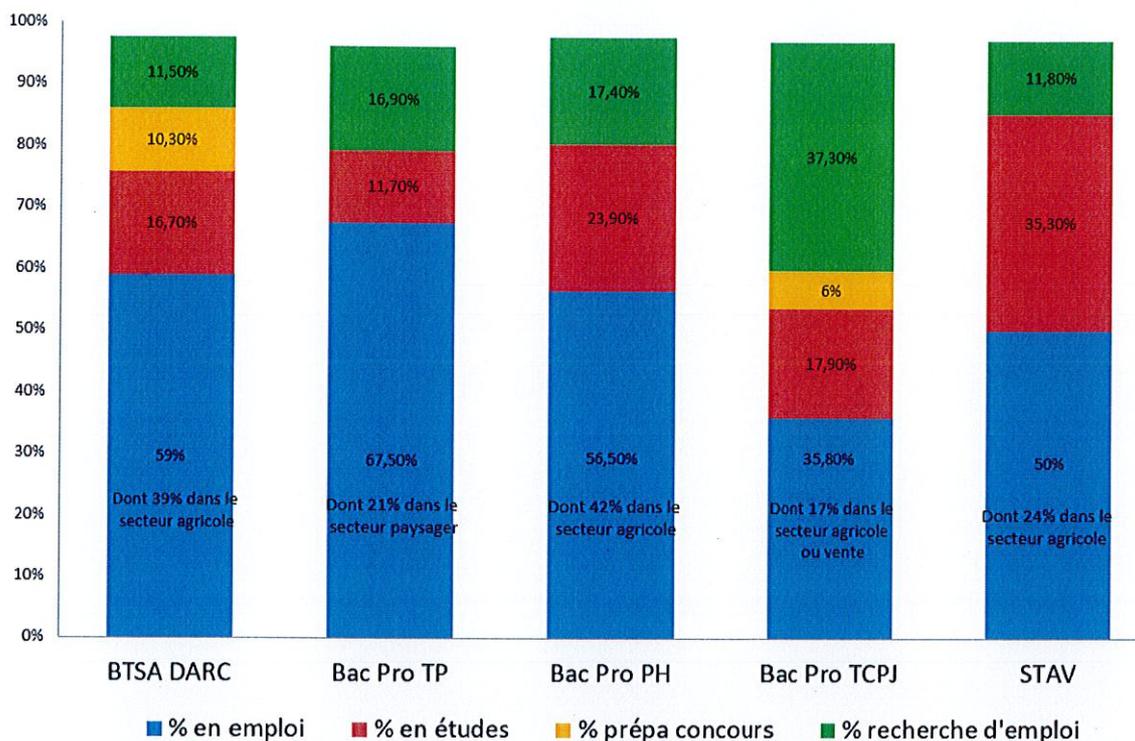
Pour piloter cet appareil de formation, un service formation développement (SFD) assure les compétences relevant de l'Etat, en étant placé sous tutelle de l'Etat (MAA et Haut-commissariat). Son existence est fondée sur la délégation par le Haut-commissaire de la République de la compétence d'autorité académique au directeur de l'EPEFPA qui, en l'absence de direction de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (DAAF), héberge ce service dans l'administration de l'établissement. Une deuxième tutelle s'exerce par le vice-président du Pays, ministre de l'agriculture, qui exprime des attentes fortes en matière d'orientations à donner à cet appareil de formation, ce à quoi le SFD doit répondre, bien qu'il ne dispose pas nécessairement des moyens humains ni des attributions pour le faire.

Insertion

Malheureusement, il n'existe pas de suivi des anciens élèves et stagiaires de l'enseignement agricole en Polynésie française qui soit harmonisée. Toutefois, en 2019, l'EPEFPA a mené une enquête d'insertion de ses anciens élèves sur les 8 promotions précédentes. Il en ressort que :

- 55% étaient en activité professionnelle, dont plus de la moitié dans le secteur primaire
- 20% étaient en recherche active ou non d'un emploi
- 19% poursuivaient des études, soit en Polynésie, soit en France

Insertion par diplôme :



Il est nécessaire de travailler à une enquête insertion qui soit harmonisée entre tous les établissements de l'enseignement agricole. La DGEE doit aussi initier ce chantier. Ce sera l'occasion de travailler conjointement pour un meilleur suivi de l'insertion professionnelle des élèves.

En ce qui concerne la formation professionnelle continue pour adultes (FPCA), le CFPPA a mis en place un parcours de formation à l'installation en agriculture (FIA) pour accompagner les porteurs de projets dans le domaine de la production agricole. La première promotion 2019-2020 comptait 8 porteurs de projet. Parmi eux, à l'issue de la FIA, 6 avaient obtenu la validation de leur dossier Insertion par la Création ou la Reprise d'Activité (ICRA), et étaient en cours d'installation. Les secteurs concernés sont la production légumière, l'élevage de poules pondeuses, l'apiculture, et la culture du gingembre.

UN PLAN D'ACTION POUR REpondre AUX ENJEUX DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE EN POLYNESIE AUTOUR DE 5 OBJECTIFS STRATEGIQUES

Au regard du contexte institutionnel et politique du Pays, l'objectif général du PPEA 2021-2026 est le suivant :

« Faire de l'enseignement agricole en Polynésie un dispositif de formation performant pour répondre aux enjeux économiques, environnementaux et sociétaux du Pays »

Au regard des éléments de contexte et de l'état des lieux, cette orientation générale se décline en **cinq objectifs stratégiques** :

N°1 : Promouvoir les métiers de l'agriculture et les formations de l'enseignement agricole qui y préparent

N° 2 : Développer une carte de formation cohérente entre les différents acteurs de la formation initiale scolaire

N° 3 : Professionnaliser les acteurs de la production agricole et de l'agro-transformation à travers un dispositif de FPC

N° 4 : Favoriser l'insertion des apprenants dans la société à travers la lutte contre le décrochage scolaire et l'éducation à la citoyenneté

N° 5 : Renforcer le pilotage de l'enseignement agricole pour répondre à l'évolution de l'appareil de formation

La suite du document présente le plan d'action du PPEA, en cohérence avec les orientations du schéma directeur « Agriculture » en Polynésie française 2021-2030 qui constitue la politique publique de référence sur le plan agricole pour le Pays. Dans certains cas des liens avec d'autres politiques publiques pourront être établis.

Pour chaque objectif stratégique, le plan d'action présente :

- Les éléments de constat qui le justifie
- Les liens avec les politiques publiques en vigueur
- Les résultats attendus
- Les indicateurs de résultat
- Sa déclinaison en objectifs opérationnels et en actions à conduire sur la période 2021-2025, en précisant pour chacune d'elle les partenaires à associer ainsi que les moyens à mobiliser pour les réaliser

Objectif stratégique n°1

Promouvoir les métiers de l'agriculture et les formations de l'enseignement agricole qui y préparent

Constat

Les métiers de l'agriculture sont réputés peu attrayants pour les jeunes polynésiens : pénibilité, faible rémunération. De plus, l'orientation vers une formation de l'enseignement agricole s'avère bien souvent être un deuxième choix.

Il est aujourd'hui urgent de travailler sur l'attractivité de nos formations afin de changer le regard sur le métier d'agriculteur.

Etant donné la démographie en Polynésie française, il sera difficile d'augmenter les effectifs de l'enseignement agricole, sauf à augmenter le vivier de départ, et à augmenter la part des filles qui quittent bien souvent de système éducatif de façon précoce.

Liens avec les politiques publiques en vigueur

- Schéma directeur Agriculture 2021-2030

Résultats attendus

- La représentation réductrice des métiers de l'agriculture est modifiée auprès des jeunes et de leurs parents, des demandeurs d'emploi.
- L'enseignement agricole et ses potentialités en termes d'emplois sont mieux connus.
- Les enseignants de collège accompagnent cette dynamique d'orientation scolaire vers l'enseignement agricole qui doit se faire par choix et non plus par défaut. Des vocations professionnelles sont suscitées

Indicateurs de résultat

- Augmentation du nombre d'apprenants dans l'enseignement agricole
- Augmentation de la part des filles dans l'enseignement agricole
- Taux de pression à l'entrée en formation agricole
- Evolution du niveau scolaire des entrants
- Taux d'insertion dans le monde professionnel agricole après la formation
- Nombre de manifestations auxquelles participe l'enseignement agricole

Objectif stratégique n°1

Promouvoir les métiers de l'agriculture et les formations agricoles qui y préparent

Objectifs opérationnels	Actions	Acteurs et partenaires	Mise en œuvre					Observations Moyens à mobiliser	
			2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025		
N°1.1 Construire une stratégie et des outils de communication pour promouvoir l'enseignement agricole en Polynésie	1	Faire un état des lieux des outils de communication existants (plaquette d'orientation CIO, livret de la fédération des parents d'élèves, spots télé, pages FB...)	SFD avec les établissements et DGEE (service de l'orientation)	X					
	2	Elaborer un slogan et une charte graphique pour réaliser des campagnes annuelles de communication visant une cible clairement identifiée (élèves et leurs parents, professeurs principaux de collège)	Cabinet de communication, SFD avec les établissements	X					Budget Pays
	3	Conduire une stratégie de communication en utilisant les vecteurs les mieux adaptés selon la cible (réseaux sociaux, communiqués de presse, insertions publicitaires...)	Cabinet de communication, SFD avec les établissements	X	X	X			Budget Pays et établissements, CRDP (DGEE)
N°1.2	Être mieux identifiés lors des événements agricoles	Créer un chapiteau commun enseignement agricole lors de la foire agricole de Faaa	CAPL, établissements d'enseignement, SFD, DGEE, DAG	X					
N°1.3	Communiquer en direction des partenaires de l'orientation scolaire et de l'insertion professionnelle	5	Organiser des journées d'information à destination des professeurs principaux des classes de 3e	SFD, DGEE, CIO, CETAD, CJA, Etablissements	X	X	X	X	Partenariat SFD-DGEE indispensable
		6	Créer des mallettes et kits pédagogiques pour les écoles primaires et collèges EN	SFD, Etablissements d'enseignement, DGEE	X		X		Recours à des HSE + budget pays
		7	Organiser l'accueil de collégiens dans les établissements d'enseignement agricole (mini-stage, rencontres entre élèves...)	Etablissements d'enseignement agricole et collèges	X	X	X		Partenariat SFD-DGEE indispensable
		8	Associer les Tavanas et leurs services communaux à la communication vers les jeunes administrés de la commune sur leur avenir social et professionnel	SFD, établissements, communes	X	X	X		

Objectif stratégique n° 2

Développer une carte de formation initiale scolaire cohérente entre les différents acteurs de la formation

Constat

Il est nécessaire de déployer des parcours de formation cohérents afin de garantir une complémentarité entre les 11 établissements de l'enseignement agricole, le dispositif CPAP de l'éducation, l'université de Polynésie et les dispositifs de poursuites d'études hors territoire.

Conformément à la convention de 1992, le Pays peut créer des filières de base qualifiantes orientées essentiellement vers l'installation du jeune dans la profession agricole : ces formations sont validées par le territoire. Il s'agit des CPAP. La DGEE dispense une formation conduisant à la délivrance d'un Certificat polynésien d'aptitude professionnelle (CPAP) Exploitation polynésienne horticole et rurale (EPHR) au sein de ses Centre d'Enseignement aux Technologies Appropriées aux Développement (CETAD). Le CPAP EPHR est dispensé au sein du CETAD de Paopao (Moorea), 12 apprenants, et du CETAD de Rikitea (Gambier), 13 apprenants à la rentrée 2019⁵. Concernant le CPAP EPHR du CETAD de Paopao, la moitié des cours se déroulent sur l'exploitation de l'EPEFPA.

Liens avec les politiques publiques en vigueur

- Schéma directeur Agriculture 2021-2030
- DGEE : Contrat d'objectifs du système éducatif polynésien du 2nd degré (en cours d'élaboration)
- MAA-DGER : 7^e schéma prévisionnel national des formations

Résultats attendus

Meilleure attractivité des formations de l'enseignement agricole
Meilleure visibilité et lisibilité de la carte des formations agricoles pour une meilleure complémentarité entre les différentes structures d'enseignement

Indicateurs de résultat

Augmentation de l'offre de formation (nombre et options de formation) à l'échelle du Pays
Augmentation du nombre d'élèves scolarisés dans l'enseignement agricole
Augmentation du nombre d'élèves diplômés sortant de l'enseignement agricole

⁵ www.education.pf

Objectif stratégique n° 2

Développer une carte des formations cohérente entre les différents acteurs de la formation initiale scolaire

Objectifs opérationnels		Actions	Acteurs et partenaires	Mise en œuvre					Observations Moyens à mobiliser
				2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	
N°2.1	Augmenter le nombre d'élèves accueillis dans l'enseignement agricole	9	Augmenter le vivier de recrutement en ouvrant plus de classes de 4 ^{ème} et 3 ^{ème} de l'enseignement agricole dans les établissements privés	Expertise de l'IEA en 2021-2022 et ouverture des classes à partir de 2022-2023		X (IEA)	X		Mission d'inspection IEA, BOP 143, moyens mutualisés avec la DGEE pour les enseignements généraux
		10	Créer dans des collèges de l'EN et/ou des MFR des classes passerelles de 2 nd e professionnelle pour alimenter les cycles bac professionnel des lycées agricoles	SFD, DGEE, DGER, CNEAP, UNMIFREO					
N°2.2	Mettre en place des dispositifs passerelles dans les îles afin de faciliter la poursuite d'étude en PF	11	Favoriser le passage entre le dispositif CJA et MFR, mais aussi CETAD et RSMA	DGEE, SFD, MFR, RSMA	X			Réunions bassins de formation Australes et Marquises	
		12	Introduire un module traitant de la pêche dans le référentiel de formation du CAP ARC	DGER sur sollicitation du SFD		X		SD POFE / BDET	
N°2.3	Créer au moins un campus « terre et mer » pour une meilleure adéquation de l'offre de formation avec le territoire	13	Ouvrir un bac pro maritime dans le futur lycée de Moorea	SFD, CMMPF et DGEE		X		Visite lycée Bourcefranc	
		14	Définir au niveau local une procédure de validation concertée des demandes d'ouverture de classes de niveau 3, 4 et 5 dans les établissements	SFD			X	Chaque ouverture de classe mobilise des moyens nouveaux au niveau du BOP 143	
N°2.4	Faire évoluer la carte des formations de façon concertée et harmonieuse entre les différents établissements	15	Mettre en place des sections européennes pour valoriser les formations de l'enseignement agricole et sensibiliser à la mobilité internationale	SFD, DGER, CNEAP, établissements		X		Privilégier la langue support « anglais »	
		16	Réaliser une mission d'expertise conduite par l'inspection de l'enseignement agricole pour identifier les options de BTSA ouvrables en PF	SFD, DGER, IEA, établissements		X		Mission d'inspection IEA commune avec actions n° 9 et 10	
N°2.5	Développer les possibilités de poursuite d'étude sur le territoire et hors du territoire	17	Mobiliser ou mettre en place un dispositif d'accompagnement et de bourses pour faciliter la poursuite d'étude en BTSA hors territoire	SFD, DGEE, Pays		X	X	Expertise des moyens à mobiliser	

Objectif stratégique n° 3

Professionaliser les acteurs de la production agricole et de l'agro-transformation à travers un dispositif efficient de formation professionnelle continue (FPC)

Constat

La formation continue est un enjeu fort pour le développement de l'agriculture en Polynésie, comme le souligne le schéma directeur. De nombreux acteurs institutionnels dispensent des formations professionnelles continues : CFPPA, SMA, CFPA, CMMPF... Chacun doit trouver sa place, en complémentarité et en réponse aux besoins du Pays.

Liens avec les politiques publiques en vigueur

- Schéma directeur Agriculture 2021-2030
- Aides à l'installation des agriculteurs

Résultats attendus

- L'offre de formation continue répond aux attentes des différentes catégories d'agriculteurs
- L'offre de formation continue répond aux attentes du Pays
- La mise en place d'une capacité agricole pour obtenir des aides à l'installation permet de sécuriser l'installation et la pérennité des entreprises agricoles

Indicateurs de résultat

- Nombre d'actions de formation continue courtes sur des thèmes techniques ciblés.
- Evolution statistique des formations par thèmes et par catégories de bénéficiaires
- Nombre d'installations en agriculture 2 ans après avoir suivi le dispositif FIA

Objectif stratégique n°3

Professionaliser les acteurs de la production agricole et de l'agro-transformation à travers un dispositif efficient de formation professionnelle continue agricole (FPCA)

Objectifs opérationnels	Actions	Acteurs et partenaires	Mise en œuvre					Observations Moyens à mobiliser
			2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	
N°3.1 Renforcer la professionnalisation des agriculteurs en place	18	Mettre en œuvre une démarche de veille et d'ingénierie de formation pour mieux répondre aux besoins des agriculteurs	SFD avec l'ensemble des partenaires dont la DAG, la CAPL et le CFPPA	?	?	?	?	Travailler par filière de production, et par niveau de compétences
	19	Réaliser un recensement exhaustif de toutes les structures qui interviennent dans la formation professionnelle des agriculteurs, afin d'identifier leur complémentarité, établir des passerelles et lutter contre leur concurrence	SFD avec l'ensemble des partenaires dont la DAG, la CAPL et le CFPPA	X				L'idée est d'apporter de la lisibilité dans le paysage de la FPCA
N°3.2 Assurer le renouvellement de génération des agriculteurs en fin d'activité	20	Construire un parcours à l'installation en agriculture combinant formation, immersion dans le milieu professionnel et construction du projet d'entreprise (FIA)	CFPPA avec l'ensemble de ses partenaires dont DAG et CAPL	X	X	X	X	Déjà mis en place depuis 2020, à élargir
	21	Mettre en place une capacité professionnelle agricole visant à conditionner les aides à la création d'entreprise et le système de soutien à l'installation en agriculture	SFD avec l'ensemble des partenaires dont la DAG, la CAPL et le CFPPA	X				Proposition à faire au Pays
N°3.3 Renforcer la professionnalisation des amateurs et des cadres des filières professionnelles organisées	22	Mettre en place, dans le cadre des PLF, un séminaire annuel de tous les acteurs de la formation agricole initiale et continue afin de partager une vision commune du développement agricole en Polynésie française	Le Pays avec le SFD et ses partenaires	?	?	?	?	Thème selon les orientations agricoles portées par le PAYS
	23	Mettre en place des formations techniques pour les cadres et conseillers agricoles	Réseau R&D du Pacifique ou métropole.	?	?	?	?	
	24	Mettre en place une licence pro pour former des conseillers agricoles afin d'encadrer les filières de production organisées	SFD, UPF, DAG, CAPL				X	Aussi accessible en formation initiale

Objectif stratégique n° 4

Favoriser l'insertion des apprenants dans la société

à travers la lutte contre le décrochage scolaire et l'éducation à la citoyenneté

Constat

Le décrochage scolaire nuit à la bonne insertion des apprenants dans la société. Les familles sont parfois fatalistes pour répondre à l'abandon de la scolarité.

Les actions éducatives sont des leviers de motivation pour les jeunes. Celles-ci contribuent à lutter contre le décrochage scolaire, mais aussi à former les citoyens de demain, à travers la sensibilisation aux sujets de société (respect des autres, environnement...)

Liens avec les politiques publiques en vigueur

- Lutte contre le décrochage scolaire
- Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)
- Politique publique du transport scolaire et des transports en commun

Résultats attendus

- Faire baisser le ratio « nombre d'inscrits en septembre / nombre de présents à l'examen »
- Faire travailler les différentes structures d'un même archipel ensemble, en incluant les tavanas.
- Améliorer le partenariat avec les MLDS

Indicateurs de résultat

- Resserrer l'écart « nombre d'inscrit/nombre d'admis » du « nombre de présents/nombre d'admis »
- Taux de candidats bac pro et bac techno ayant choisi l'épreuve facultative « engagement citoyen »
- Meilleure implication des familles dans la scolarité des jeunes

Objectif stratégique n°4

**Favoriser l'insertion des apprenants dans la société
à travers la lutte contre le décrochage scolaire et l'éducation à la citoyenneté**

Objectifs opérationnels	Actions	Acteurs et partenaires	Mise en œuvre					Observations Moyens à mobiliser	
			2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025		
N°4.1 Proposer des leviers pour lutter contre le décrochage et favoriser l'ancrage scolaire	25	Mettre en place un accueil en internat les week-end et périodes de petites vacances	DGEE, associations	X	X	X	X	X	Nécessite de mobiliser un financement Pays
	26	Mettre en œuvre des plans de formation de qualité (notamment faire un choix d'offre de formation à l'initiative de l'établissement qui soit attendu par les jeunes en formation)	Etablissements de formation avec le SFD en appui	X	X	X	X	X	
N°4.2 Développer des actions d'éducation citoyenne (respect de l'environnement, ouverture à l'international...)	27	Mettre en œuvre l'épreuve facultative « engagement citoyen » en CAPA, bac pro et bac techno STAV	Etablissements de formation avec le SFD en appui	X					NS 2021-139
	28	Participer à l'événement « génération 2024 »	Etablissements, SFD en lien avec la DGEE	X			X		Positionnement des établissements à faire avant fin mars 2021
N°4.3 Favoriser la mobilité des jeunes, au sein de la Polynésie comme à l'international	29	Mettre en place des partenariats d'immersion des élèves entre établissements des différents archipels au sein de la Polynésie française	Ensemble des établissements, CIA, RSMA	X	X	X	X	X	Une mobilité entre archipels constitue déjà une belle ouverture
	30	Organiser à l'échelle des archipels des passerelles entre les différents dispositifs de formation, en associant les Tavanas à cette approche	MFR, CIA, RSMA, SFD	X	X	X	X	X	Réunions bassins de formation Australes et Marquises (en lien avec l'action n°8)
	31	Solliciter les dispositifs de mobilité à l'international pour permettre des voyages d'étude et stages hors territoire, particulièrement dans des pays anglophones	Etablissement, SFD, DGEE	X	X	X	X	X	Dispositif Erasmus+

Objectif stratégique n° 5

Renforcer le pilotage de l'enseignement agricole pour répondre à l'évolution de l'appareil de formation

Constat

L'enseignement agricole en PF compte aujourd'hui 11 établissements. Pour piloter cet appareil de formation, un Service formation développement (SFD) assure les compétences relevant de l'Etat, en étant placé sous la tutelle du MAA et du Haut-commissariat. Son existence est fondée sur la délégation par le Haut-commissaire de la République de la compétence d'autorité académique au directeur de l'EPEFPA, qui assure à ce titre la gestion des BOP 143 et 215 (budget opérationnel de programme), ainsi que la mise en œuvre des examens (320 candidats en formation initiale, UC, VAE). En l'absence de Direction de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (DAAF), ce service est hébergé au sein de l'administration de l'EPEFPA.

L'évolution de l'enseignement agricole en Polynésie au cours de la période 2018-2021 amène d'autres sujets à traiter que la seule gestion des moyens et la logistique examens : élaboration et suivi de la réalisation du PPEA 2021-2025 ; arbitrages concernant la possible émergence de nouvelles activités de formation et de structures ; prospective et ingénierie de formation. Ces nouvelles activités sont particulièrement attendues par le Pays qui porte une politique ambitieuse concernant le développement du secteur agricole.

S'agissant du suivi et contrôle de l'utilisation de l'argent public, il est désormais nécessaire de passer d'une gestion par l'obligation des moyens, à une gestion d'obligation de résultats et de performance pour atteindre les objectifs fixés par ce PPEA.

Avec un effectif de 2 ETP en comptant le directeur de l'EPEFPA, le SFD ne dispose pas aujourd'hui des moyens humains suffisants pour faire face aux missions qui lui sont allouées. De plus, avec l'ouverture prévue du Lycée de Moorea à la rentrée 2023, le directeur de l'EPEFPA devra assurer la direction de ce nouvel établissement. Il pourrait ne plus être en mesure de mener de front sa double mission de directeur d'établissement et de chef du SFD.

Le système actuel ne semble donc plus adapté et il est nécessaire d'envisager la création d'un SFD de plein exercice. Enfin, cette double casquette porte parfois à confusion vis-à-vis de nos partenaires en général, et des autres établissements d'enseignement agricole en particulier.

Liens avec les politiques publiques en vigueur

- Schéma directeur « Agriculture » en Polynésie française 2021-2030
- Convention n° 92-12 du 7 décembre 1992 relative à l'enseignement et à la formation agricole en Polynésie française
- Convention-cadre relative au soutien de l'état pour le développement de l'agriculture en Polynésie française de 2018
- Contrat d'objectifs du système éducatif polynésien du 2nd degré (en cours d'élaboration)
- MAA-DGER : Circulaire DGER/SDEPC/C2005-2014 précisant les conditions de mise en place des PREA

Résultats attendus

- Activation du CPEA : 2 réunions par an.
- Création d'au moins 2 ETP supplémentaires au SFD
- Relocalisation du SFD
- Meilleure passerelle entre les différents acteurs de l'EA

Indicateurs de résultat

- Meilleure visibilité du SFD, relation institutionnelles facilitées, lobbying auprès des partenaires
- Consolidation des effectifs de l'EA

Objectif stratégique n°5

Renforcer le pilotage de l'enseignement agricole pour répondre à l'évolution de l'appareil de formation

Objectifs opérationnels	Actions	Acteurs et partenaires	Mise en œuvre					Observations Moyens à mobiliser
			2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	
N°5.1 Doter l'enseignement agricole en Polynésie d'un outil de pilotage approprié à son développement	32	Activer le Comité polynésien de l'enseignement agricole (CPEA)	SFD, Haut-Commissariat, Pays	X				Réviser l'arrêté n°511 du 7 juin 2006 portant création du CPCEFFPA
	33	Etudier la faisabilité de créer un SFD de plein exercice implanté à Moorea ou à Papeete	IEA, SFD, Haut-Commissariat, DGER, Vice-Rectorat, Pays	X	X			Prévoir une mission d'inspection de l'IEA
	34	Ouvrir au moins un poste Etat de catégorie B pour renforcer le SFD dans ses missions régaliennes	SFD, Haut-Commissariat, DGER-MAA (IGAPS)	X				
N°5.2 Renforcer l'équipe et l'identité du SFD afin de lui permettre d'assurer toutes ses missions	35	Ouvrir au moins un poste Pays de catégorie A pour renforcer le SFD dans ses missions de prospective, d'ingénierie de formation et de promotion de l'enseignement agricole	SFD, VP-MED	X	X			Production d'indicateurs (démographie, suivi de cohortes...)
	36	Réunir un groupe de travail issu du CPEA pour proposer une nouvelle rédaction de la convention	CPEA, MAA (DGER), MOM (DGOM), Pays	X				Convention n° 092-012 du 07 décembre 1092
N°5.3 Animer le réseau de l'enseignement agricole polynésien	37	Organiser un séminaire annuel des équipes de direction des établissements d'enseignement agricole de Polynésie Française	SFD, établissement d'enseignement, VP-MED, Haut-Commissariat	X	X	X	X	BOP 143 + Pays

SYNTHESE DES 5 OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PPEA 2021-2025

« Faire de l'enseignement agricole en Polynésie un dispositif de formation performant pour répondre aux enjeux économiques, environnementaux et sociétaux du Pays »

Constat n°1 Les métiers de l'agriculture sont réputés peu attrayant pour les jeunes polynésiens : pénibilité, faible rémunération. De plus, l'orientation vers l'enseignement agricole est souvent un deuxième choix. Il est aujourd'hui urgent de travailler sur l'attractivité de nos formations	Objectif stratégique n° 1 : Promouvoir les métiers de l'agriculture et les formations de l'enseignement agricole qui y préparent	
	Objectif 1.1	Construire une stratégie et des outils de communication pour promouvoir l'enseignement agricole en Polynésie française
	Objectif 1.2	Être mieux identifié lors des événements agricoles
	Objectif 1.3	Communiquer en direction des partenaires de l'orientation scolaire et de l'insertion professionnelle
Constat n°2 Il est nécessaire d'organiser une complémentarité entre les 11 établissements de l'EA afin de déployer des parcours de formation cohérent, y compris pour des poursuites d'études hors territoire.	Objectif stratégique n° 2 : Développer une carte de formation cohérente entre les différents acteurs de la formation initiale scolaire	
	Objectif 2.1	Augmenter le nombre d'élèves accueillis dans l'enseignement agricole polynésien
	Objectif 2.2	Mettre en place des dispositifs passerelles dans les îles afin de faciliter la poursuite d'étude en PF
	Objectif 2.3	Créer au moins un campus « terre et mer » pour une meilleure adéquation de l'offre de formations avec le territoire
	Objectif 2.4	Faire évoluer la carte des formations de façon concertée et harmonieuse entre les différents établissements
	Objectif 2.5	Développer les possibilités de poursuite d'étude sur le territoire et hors du territoire
Constat n°3 La formation continue est un des enjeux forts de l'agriculture en Polynésie, comme le souligne le schéma directeur. De nombreux acteurs institutionnels dispensent la formation professionnelle continue : CFPPA, RSMA, CFP... Chacun doit trouver sa place, en complémentarité.	Objectif stratégique n° 3 : Professionnaliser les acteurs de la production agricole et de l'agro-transformation à travers un dispositif de FPC	
	Objectif 3.1	Renforcer la professionnalisation des agriculteurs en place
	Objectif 3.2	Assurer le renouvellement de génération des agriculteurs en fin d'activité
	Objectif 3.3	Renforcer la professionnalisation des animateurs et cadres des filières professionnelles organisées
Constat n°4 Le décrochage scolaire nuit à la bonne insertion des apprenants dans la société. Les familles sont parfois fatalistes face à l'abandon de la scolarité. Les actions éducatives peuvent être des leviers de motivation pour les jeunes.	Objectif stratégique n° 4 : Favoriser l'insertion des apprenants dans la société à travers la lutte contre le décrochage scolaire et l'éducation à la citoyenneté	
	Objectif 4.1	Proposer des leviers pour lutter contre le décrochage et favoriser l'ancrage scolaire
	Objectif 4.2	Développer des actions d'éducation citoyenne (respect de l'environnement, ouverture à l'international...)
	Objectif 4.3	Favoriser la mobilité des jeunes, au sein de la Polynésie comme à l'international
Constat n°5 : Ouverture de 2 nouveaux établissements depuis 2017, portant leur nombre à 11, construction du lycée de Moorea : le dispositif de pilotage de l'enseignement agricole apparaît aujourd'hui trop fragile pour assumer ses missions de façon performante.	Objectif stratégique n° 5 : Renforcer le pilotage de l'enseignement agricole pour répondre à l'évolution de l'appareil de formation	
	Objectif 5.1	Doter l'enseignement agricole en Polynésie d'un outil de pilotage approprié à son développement
	Objectif 5.2	Renforcer l'équipe et l'identité du SFD afin de lui permettre d'assurer toutes ses missions
	Objectif 5.3	Réviser la convention Etat-Pays de 1992
	Objectif 5.4	Animer le réseau de l'enseignement agricole polynésien

ANNEXES

Orientation 1.4 – Développer la formation initiale et continue des agriculteurs et leur accès à l'information

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Les résultats du recensement agricole de 2012 illustrent le défi de la formation dans le secteur économique agricole. 91 % des chefs d'exploitation n'ont pas reçu de formation initiale et le vieillissement des agriculteurs, dont l'âge moyen était de 49 ans en 2012, se poursuit sans véritable renouvellement des générations.

Bénéficiant d'un financement de l'Etat à hauteur de 9 millions d'euros alloués à la formation initiale (année 2019), l'enseignement agricole polynésien accueille aujourd'hui 850 jeunes et délivre environ 200 diplômes par an. Malgré ces chiffres, cela ne débouche que très rarement vers une création ou une reprise d'activité dans ce secteur économique. Les jeunes ruraux sont réticents à s'installer compte tenu des revenus agricoles peu attractifs, et préfèrent chercher de l'activité dans d'autres secteurs de l'économie, en milieu urbain ou dans les services. Pour autant, le territoire a besoin de renouveler sa population agricole pour développer ce secteur d'activité qui présente un intérêt majeur pour l'économie des territoires compte-tenu de son caractère résilient.

Afin d'apporter une première réponse aux attentes du Pays, l'enseignement agricole Polynésien a engagé en 2010 et accentué depuis 2016 une évolution conséquente de ses structures et de sa carte des formations initiales (ouverture dans le privé temps plein du Lycée de Taravao à la rentrée 2018 et du Lycée des Marquises à la rentrée 2020).

La Polynésie comptait presque 850 élèves inscrits en formation initiale dans 3 lycées agricoles et 8 Maisons familiales rurales (MFR) en 2019-2020 :

niveau	formation	effectifs année scolaire 2019-2020 (enquête octobre 2019)					
		public	privé temps plein		privé rythme approprié	TOTAL	
		LPA Opunohu	LEAP Taravao	LP St Joseph	8 MFR		
Cycle collège	4ème de l'enseignement agricole			11	54	65	150
	3ème de l'enseignement agricole			8	77	85	
Niveau 3 (ex niv. V)	CAPA ARC			9	242	251	342
	CAPA SAPVER				91	91	
Niveau 4 (ex niv. IV)	Bac Pro CGEA*			41		41	312
	Bac Pro Productions Horticoles*	41				41	
	Bac Pro Aménagements Paysagers*	49				49	
	Bac Pro TVC produits alimentaires*	58				58	
	Bac Pro SAPAT*			10		10	
	Bac Pro Productions Aquacoles*		48			48	
Bac Pro Bio-industries de transformation*		27				27	

	Bac Techno STAV**	38				38	
Niveau 5 (ex niv.III)	BTSA DARC	39				39	39
TOTAL		225	75	79	464	843	

* avec BEPA associé (niveau V)

** avec seconde GT

Compte tenu des poursuites d'ouverture de classes liées au déploiement des nouveaux cursus bac professionnels, plus de 900 élèves seront accueillis en formation initiale scolaire agricole à la rentrée 2020 (+9% par rapport à 2018).

La formation continue n'est pas en reste avec 300 adultes qui ont suivi une action de formation continue dispensée par le CFPPA d'Opunohu en 2019-2020. Il convient de souligner la finalisation en 2019 du dispositif FIA de formation à l'installation en agriculture, visant à mieux préparer les porteurs de projets.

La création d'entreprises agricoles à taille humaine et respectueuses de l'environnement sur l'ensemble du territoire doit être accompagnée pour aboutir. Pour cela, l'enseignement agricole doit encore diversifier sa carte des formations et augmenter le nombre d'apprenants accueillis en prenant soin que chaque archipel soit bien pris en compte.

Les établissements doivent par ailleurs disposer d'ateliers pédagogiques et de production en adéquation avec les attentes des filières de production ou de transformation.

OBJECTIF

Renforcer le dispositif de formation pour accompagner la création d'entreprises agricoles respectueuses des pratiques agro-écologiques⁶ et être un des leviers de la transformation des filières agricoles et agro-alimentaires.

DESCRIPTION DE L'ORIENTATION

Elle repose sur la définition d'un **Projet polynésien de l'enseignement agricole (PPEA) pour les 5 prochaines années, à renouveler pour les cinq années suivantes**. Après une forte évolution de la carte des formations ces 4 dernières années, il est aujourd'hui nécessaire que les acteurs de l'enseignement agricole définissent une stratégie commune afin d'être complémentaires dans la poursuite du développement de l'appareil de formation. Ce PPEA devra comprendre :

- **Une identification claire de l'ensemble des opérateurs qui interviennent dans la formation agricole polynésienne** (enseignement agricole public, privé temps plein et privé à rythme approprié, CFPPA, RSMA, DGEE, CFPA, opérateurs privés, ...), afin de donner de la cohérence à la politique de formation.
- **Un développement de la carte de formation initiale de l'enseignement agricole** en proposant de façon rationnelle des ouvertures de formation indispensables à une bonne maîtrise des savoirs techniques. Le nombre de CAPA est actuellement suffisant mais un effort sur le recrutement (qualitatif et quantitatif) par les différents établissements doit être une priorité. Une réflexion doit être conduite sur la pertinence d'ouverture de nouvelles formations de niveau 4 (anciennement niveau IV : bac professionnel et bac technologique) et de niveau 5 (anciennement niveau III : BTSA). L'objectif serait de

⁶ Cet objectif s'inscrit dans le projet présenté par le Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation pour les outre-mers : « L'alimentation et la bioéconomie au cœur de projets d'agriculture durable ».

créer au moins 2 nouvelles options de bac professionnel et au moins 1 nouveau cycle de formation BTSA avant 2025.

- **Le recours à un dispositif de mobilité pour favoriser une partie du cursus hors territoire**, afin de consolider les acquisitions techniques et élargir l'horizon du jeune en formation, notamment à travers des formations de niveau 5 (anciennement niveau III : BTSA). L'objectif serait d'envoyer en formation hors territoire au moins 30 étudiants par an à compter de 2023.
- **La création d'une licence professionnelle axée sur le conseil en agro-écologie et la gestion de projet**, pour re-contextualiser les connaissances techniques acquises hors territoire aux problématiques de l'agriculture et de la ruralité polynésiennes. Cette licence professionnelle, s'adressant à un public en formation initiale ou continue, serait construite à travers une collaboration entre l'Université de Polynésie Française et le lycée agricole d'Opunohu, dans l'esprit de l'action similaire déjà conduite en 2006 et 2007 (licence professionnelle « conseiller agricole : application aux milieux insulaires »). L'objectif serait de réaliser au moins 4 sessions de formation sur la durée du schéma directeur.
- **La remise à niveau de l'exploitation agricole d'Opunohu** (schéma global d'aménagement du site, mécanisation adaptée, porcherie/production de reproducteurs, production d'intrants et co-compostage, miellerie, productions animales etc.) afin d'accompagner le développement de la formation initiale et continue et jouer son rôle d'unité de production démonstrative en direction du monde professionnel. L'objectif serait de réaliser un diagnostic exhaustif des travaux à réaliser avant 2021 et de les mettre en œuvre avant fin 2024.
- **Le renforcement du CFPPA** afin d'accompagner le développement de la formation continue, d'en diversifier les cursus (production porcine, agriculture biologique, aviculture, apiculture, agro-transformation, agrotourisme, métiers environnementaux) tout en soutenant leur mise en œuvre dans les archipels. L'objectif est de doubler les effectifs à partir de 2023.
- **Le développement des Certificats polynésiens d'aptitude professionnelle (CPAP) - EPHR** (Exploitation polynésienne horticole et rurale) du ministère de l'éducation dans les îles non couvertes par des structures de l'enseignement agricole. Un plan d'information et d'accompagnement du jeune avant la fin de son cursus de CAPA ou CPAP doit être proposé par le CFPPA, la CAPL, la DAG afin que **le parcours à l'installation soit une suite logique post formation CPAP.**
- **Le soutien au parcours à l'installation FIA** de porteurs de projets comme un des moyens de suivre le développement de la demande institutionnelle (lotissements agricoles). L'objectif est d'atteindre un effectif de 60 candidats par an.
- **La programmation avec L'Agence de l'Outre-Mer pour la Mobilité (LADOM) d'un plan de formation continue annuel** pour de jeunes diplômés en fonction de thèmes spécifiques (sylviculture et exploitation forestière, agroéquipement, agroalimentaire, productions animales, arboriculture, ...).
- **L'expérimentation de modules** sur l'agriculture et l'alimentation dans l'enseignement général supervisé par le Ministère de l'éducation afin d'élargir la prise de conscience des jeunes générations sur les enjeux agricoles et alimentaires.
- **Une amélioration de l'image de l'enseignement agricole** grâce au projet de construction du Lycée de Moorea où apprenants du ministère de l'éducation et du MED se côtoieront dans la même structure.
- **Une amélioration des conditions d'accueil à Opunohu** des apprenants originaires des îles éloignées en leur offrant des conditions d'hébergement le week-end et les petites vacances pour augmenter le recrutement et éviter le décrochage scolaire.

ARTICULATION ENTRE ORIENTATIONS ET COHERENCE DU SCHEMA DIRECTEUR

L'enjeu de la formation est transversal à l'ensemble des orientations du schéma directeur. Elle est

particulièrement liée aux questions d'installation (O12) et d'efficacité des investissements (O13) ainsi qu'au développement des productions, notamment dans les archipels (O16, O22, O23, O24, O25). Parmi ces dernières, l'exploitation de l'EPEFPA est amenée à jouer un rôle clé dans la sauvegarde de la filière porcine (O21). La formation est également un outil clé de la transition écologique (O41 & 42) et l'établissement peut participer à l'élaboration de référentiels techniques sur l'agriculture biologique (O42), la lutte contre l'érosion des sols (O43) ou la gestion des effluents et le co-compostage (O45).

RISQUES ET CONTRAINTES

Les contraintes en matière d'attractivité de la formation renvoient à la revalorisation effective des métiers de l'agriculture et des filières alimentaires

Le maintien d'un atelier d'élevage porcin sain de Brucellose au niveau de l'exploitation de l'établissement est une condition sine qua non pour la mise en œuvre du *stamping out* envisagé pour sortir de l'épidémie de brucellose porcine. Des moyens en fonctionnement et personnels doivent être affectés pour atteindre ces objectifs qui dépassent ceux d'une exploitation de lycée agricole.

EFFETS ATTENDUS

- Un effectif dans l'enseignement agricole de l'ordre de 1 000 élèves en 2022 et 1 200 en 2025.
- Une formation agricole post bac hors territoire pour 30 étudiants/an à compter de 2023.
- La formation supérieure de niveau licence professionnelle d'au moins 60 personnes sur la durée du schéma directeur, qui contribueront directement au développement agricole de la Polynésie à travers des activités de conseil aux agriculteurs et de gestion de projets au sein de structures de développement agricole organisées.
- Une augmentation de la portée des formations, notamment professionnelles (continue), avec un objectif de 400 à 500 personnes formées par an.
- Un effectif de 40 porteurs de projets par an entrant dans le parcours d'installation.

ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE

A141	Mise en œuvre du dispositif de formation initiale dans le domaine agricole conformément à la carte de formation approuvée dans le cadre du PPEA
A142	Soutien et adaptation du dispositif de formation agricole
A1421	Audit sur l'ensemble du dispositif de formation agricole tous centres confondus pour arrêter un Projet de l'Enseignement Agricole et ses partenaires adapté à l'ensemble des archipels
A1422	Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication pour l'Enseignement agricole et la valorisation des métiers agricoles
A1423	Elaboration des dossiers d'ouverture de formation pour les formations à ouvrir
A1424	Elaboration d'un plan de formation avec LADOM
A1425	Etude sur les conditions d'accueil des apprenants du LPA durant le week-end
A143	Renforcement de l'Unité de production de reproducteurs porcins de l'exploitation agricole de l'EPEFPA
A1431	Réhabiliter le bâtiment, l'assainissement. Mettre en place sas sanitaire, chaîne d'alimentation, chaîne de gestion des semences fraîches dont un véhicule
A1432	Recrutement pour la porcherie d'un Cat A zootechnicien, pour une période de 3 ans
A144	Mise en œuvre du dispositif de formation continue des agriculteurs conformément aux besoins exprimés
A1441	Réalisation des formations

A1442	Extension des formations à l'installation (« parcours à l'installation »)
A145	Modules sur l'agriculture et l'alimentation dans l'enseignement général
A146	Dispositif mobilité pour suivre une formation de niveau 5 (ex niveau III : BTS) hors territoire
A147	Création d'une licence professionnelle axée sur le conseil en agro-écologie et la gestion de projet
A148	Remise à niveau des infrastructures de l'exploitation agricole de l'EPEFPA
A1481	Diagnostic exhaustif des travaux à réaliser
A1482	Mise en œuvre des travaux

Actions, Indicateurs et déroulement

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Indicateurs	Référent
A141											Nombre d'élèves	MED/EPEFPA
A1421											Projet Polynésien de l'enseignement agricole	Experts MAA et SFD
A1422											Actions de communication réalisées	EPEFPA et SFD
A1423											Nombre de nouvelles formations ouvertes	SFD
A1424											Plan de formation disponible Nombre de bénéficiaires par an	Ministère du travail – SEFI / EPEFPA
A1425											Etude réalisée	EPEFPA
A1431											Etat du bâtiment en année 3	EPEFPA (exploitation agricole)
A1432											Reproducteurs, semences fraîches et porcs charcutiers vendus	EPEFPA (exploitation agricole)
A1441											Nombre d'apprenants	EPEFPA (CFPPA)
A1442											Nombre d'agriculteurs formés à l'installation	EPEFPA (CFPPA)
A145											Contrats d'objectifs	Ministère de l'éducation
A146											Nombre d'étudiants ayant bénéficié d'une mobilité	MED/MEJ/SFD
A147											Nombre de diplômés licence pro	UPF / SFD / EPEFPA
A148											Diagnostic réalisé / Travaux réalisés	MED/EPEFPA

Budget (en 1 000 Fcfp)

	Actions	Coût unitaire	Quantité	Coût total sur 10 ans
A141	Mise en œuvre dispositif formation initiale en agriculture	Coût variable ²⁰	6	14 833 000
A142	Soutien et adaptation du dispositif de formation agricole	pm	pm	pm
A143	Réhabilitation bâtiment station de reproducteurs porcins	80 000	2	160 000
A144	Dotation CFPPA	80 000 à 100 000	10	950 000

A145	Modules sur l'agriculture et l'alimentation dans l'enseignement général (enseignants à temps plein)	12 000	9	108 000
A146	Dispositif mobilité pour poursuite d'étude hors territoire	1 700	200 étudiants	340 000
A147	Licence pro conseil en agro-écologie et gestion de projets	36 000	3 sessions	108 000
A148	Remise à niveau des infrastructures de l'exploitation agricole de l'EPEFPA	400 000	1	400 000
Total				17 139 000
A143	1 Zootechnicien dans l'exploitation (financement subv. MED)			24 000

Années	2021	2022	2023	2024	2025 à 2030	Total 2021-2030
Effectif élèves	940	1000	1090	1180	1200	
A141-Coût total dispositif formation initiale	1 222 000	1 300 000	1 417 000	1 534 000	1 560 000	14 833 000

²⁰ Financement Etat - Voir tableau ci-dessus pour les années 1 à 5, coût année 5 maintenu pour les années 6 à 10



VICE-PRÉSIDENCE,
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ÉCONOMIE BLEUE
ET DU DOMAINE,
en charge de la recherche

Le Vice-Président

POLYNÉSIE FRANÇAISE

N° 000104 / VP

Papeete, le 30 SEP. 2020

à

Destinataire in fine
(membres du COPIL du PPEA)

Objet : Lancement de la concertation autour du Projet polynésien de l'enseignement agricole.

Mesdames, Messieurs,

Le Schéma directeur « Agriculture » de Polynésie française 2021-2030, à paraître tout prochainement, prévoit pour son volet formation la réalisation d'un Projet polynésien de l'enseignement agricole (PPEA).

J'ai le plaisir de vous inviter au premier comité de pilotage du PPEA 2021-2026 qui se tiendra le :

Mardi 06 octobre 2020 de 09h00 à 12h00 au ministère de l'Agriculture, de l'Économie bleue et du Domaine (salle du 4^{ème} étage immeuble TE FENUA - DAF)

Vous trouverez en annexe des éléments de méthode concernant l'élaboration de ce PPEA dont madame Elise Dumesnil, adjointe au chef du SFD Polynésie, sera en charge du pilotage.

Je compte sur votre implication dans la démarche qui vous est proposée afin que ce premier PPEA soit une réussite pour tous les acteurs et usagers de l'enseignement agricole en Polynésie française.

Teari Te Mouna ALBIA

Gouvernement
Vice-Président,
Ministre
de l'Agriculture,
de l'économie bleue
et du domaine
de la recherche
Polynésie française

Destinataires :

- Le chef du Service de la Formation et du Développement (autorité académique de l'enseignement agricole)
- Le directeur des interventions de l'Etat du Haut commissariat ou son représentant
- Le directeur de la Direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE) ou son représentant
- Le directeur de la Direction de l'agriculture (DAG) ou son représentant
- Le président de la CAPL ou son représentant
- Le directeur de l'EPEFPA d'Opunohu ou son représentant
- Le directeur de l'enseignement catholique ou son représentant
- Le directeur de l'enseignement protestant ou son représentant
- Le président du Comité polynésien des MFR ou son représentant

BP 2531, 98713 Papeete - TAHITI, Polynésie française - Immeuble « Te Fenua » (5^{ème} étage), rue Dumont d'Urville - Oravini
Tél. : 40 54 95 75 - Fax : 40 45 43 43 - secretariat@vp.gov.pf

PROJET POLYNESIEN DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE 2021-2016
Annexe au courrier de lancement de la concertation

Qu'est ce que le PPEA ?

Le Projet polynésien de l'enseignement agricole constitue le cadre de référence et définit les grandes orientations de l'enseignement agricole à l'échelle du Pays pour les cinq années à venir. Il prend modèle sur les projets régionaux de l'enseignement agricole de métropole.

Le PPEA est la déclinaison logique du Schéma directeur « Agriculture » en Polynésie française 2021-2030 pour son volet enseignement et formation agricole pour les 5 prochaines années (2021-2026). La démarche sera ensuite renouvelée pour les 5 années suivantes.

Pourquoi un PPEA en Polynésie française ?

Par sa programmation pluriannuelle, le PPEA constitue la ligne directrice de la politique à conduire en matière d'enseignement agricole en Polynésie.

Par la formalisation de ses actions, le PPEA constitue un outil de dialogue avec tous les acteurs de l'enseignement agricole du Pays.

Le comité de pilotage du PPEA 2021-2026

La présidence du COPIL est assurée par le Vice-président de la Polynésie française ; ministre de l'Agriculture, de l'Economie bleue et du Domaine.

Le COPIL est composé des personnes suivantes :

- Le chef du Service de la Formation et du Développement (autorité académique de l'enseignement agricole)
- Le directeur des interventions de l'Etat du Haut commissariat ou son représentant
- Le directeur de la Direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE)
- Le directeur de la Direction de l'agriculture (DAG)
- Le président de la CAPL ou son représentant
- Le directeur de l'EPEPPA d'Opunohu ou son adjoint
- Le directeur de l'enseignement catholique ou son représentant
- Le directeur de l'enseignement protestant ou son représentant
- Le président du Comité polynésien des MFR ou son représentant

Organisation de la consultation

La consultation se tiendra entre le 20 octobre et le 08 décembre 2020.

Des groupes de travail se réuniront autour des 5 thématiques suivantes :

- la promotion des métiers de l'agriculture et des formations agricoles ;
- la carte des formations initiales scolaires de l'enseignement agricole ;
- la professionnalisation des acteurs de la production agricole et de l'agro-transformation à travers un dispositif de formation professionnelle continue ;
- l'insertion des apprenants dans la société : lutte contre le décrochage scolaire et éducation à la citoyenneté ;
- le pilotage de l'enseignement agricole face l'évolution de la carte des formations.

Pour chaque groupe de travail, des personnes ressources seront identifiées par le comité de pilotage. Des entretiens individuels viendront compléter ces groupes de travail en fonction de thématiques ou de points plus précis.

Comité de pilotage (COPIL) de lancement
--

Réuni le : 06 octobre 2020

Participants :

FONCTION	NOM ET PRENOM
Vice-président de la Polynésie française, ministre de l'Agriculture, de l'Economie bleue et du Domaine ou son représentant	VIGNOLE Cyril
Le chef du Service de la Formation et du Développement	EUGENIE Jean-Pierre
Le directeur des interventions de l'Etat du Haut-commissariat ou son représentant	DELORME Xavier
Le directeur de la Direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE) ou son représentant	DELMAS Thierry
Le directeur de la Direction de l'agriculture (DAG) ou son représentant	COURAUD Philippe
Le directeur de l'EPEFPA d'Opunohu ou son représentant	SYMAK Isabelle
Le directeur de l'enseignement catholique ou son représentant	ANESTIDES Emmanuel
Le directeur de l'enseignement protestant ou son représentant	TEMAURI Thierry
Le président du Comité polynésien des MFR ou son représentant	FOSTER Temauri OTCENASEK Eunice
L'adjointe au chef du Service Formation Développement	DUMESNIL Elise

Groupe de travail
« La formation professionnelle continue agricole »

Réuni le : 21 octobre 2020

Participants :

FONCTION	NOM ET PRENOM
Le chef du Service de la Formation et du Développement	EUGENIE Jean-Pierre
Le directeur de la Direction de l'agriculture (DAG) ou son représentant	WONG Christine
Le président de la CAPL ou son représentant	FABRESSE Marc
Le directeur du centre de formation pour adultes (CFPA)	BLANCHEMANCHE Jean-Michel
Le directeur du centre de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA)	ROZIER Bruno
Le président du Comité polynésien des MFR ou son représentant	ROE Vetearii JUVENTIN Claude
Le directeur des opérations du RSMA-Pf	JAUPITRE Damien
L'adjointe au chef du Service Formation Développement	DUMESNIL Elise

Groupe de travail
« Promotion de l'enseignement agricole »

Réuni le : 19 novembre 2020

Participants :

FONCTION	NOM ET PRENOM
Le chef du Service de la Formation et du Développement	EUGENIE Jean-Pierre
Le directeur de la Direction de l'agriculture (DAG) ou son représentant	COURAUD Philippe WONG Christine
Le président de la CAPL ou son représentant	FABRESSE Marc
Le directeur de l'EPEFPA d'Opunohu ou son représentant	SYMAK Isabelle
Le directeur de l'enseignement catholique ou son représentant	ANESTIDES Emmanuel
Le président du Comité polynésien des MFR ou son représentant	OTCENASEK Eunice GOLHEN Eric
Le directeur du centre d'information et d'orientation (CIO)	CHASTAING Ludovic
La chargée de mission communication de l'EPEFPA d'Opunohu	DESMET Christelle

Groupe de travail
« La carte des formations initiales scolaires »

Réuni le : 26 novembre 2020

Participants :

FONCTION	NOM ET PRENOM
Le chef du Service de la Formation et du Développement	EUGENIE Jean-Pierre
Le directeur de la Direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE) ou son représentant	CHINMEUN Pierre
Le directeur de la Direction de l'agriculture (DAG) ou son représentant	COURAUD Philippe
Le directeur de l'EPEFPA d'Opunohu ou son représentant	SYMAK Isabelle
Le directeur de l'enseignement catholique ou son représentant	ANESTIDES Emmanuel
Le directeur de l'enseignement protestant ou son représentant	BARFF Gordon
Le président du Comité polynésien des MFR ou son représentant	OTCENASEK Eunice
Le directeur du centre d'information et d'orientation (CIO)	CHASTAING Ludovic
L'adjointe au chef du Service Formation Développement	DUMESNIL Elise

Groupe de travail
« Le pilotage de l'enseignement agricole »

Réuni le : 03 décembre 2020

Participants :

FONCTION	NOM ET PRENOM
Le chef du Service de la Formation et du Développement	EUGENIE Jean-Pierre
Le directeur des interventions de l'Etat du Haut-commissariat ou son représentant	DELORME Xavier
Le directeur de l'enseignement catholique ou son représentant	ANESTIDES Emmanuel
Le directeur de l'enseignement protestant ou son représentant	TEMAURI Thierry
Le président du Comité polynésien des MFR ou son représentant	OTCENASEK Eunice
L'adjointe au chef du Service Formation Développement	DUMESNIL Elise

Groupe de travail
« L'insertion des apprenants dans la société »

Réuni le : 08 décembre 2020

Participants :

FONCTION	NOM ET PRENOM
Le chef du Service de la Formation et du Développement	EUGENIE Jean-Pierre
Le directeur de la Direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE) ou son représentant	CHINMEUN Pierre
Le directeur de l'EPEFPA d'Opunohu ou son représentant	SYMAK Isabelle
Le directeur de l'enseignement protestant ou son représentant	BARFF Gordon
Le président du Comité polynésien des MFR ou son représentant	OTCENASEK Eunice GOLHEN Eric
Une enseignante d'ESC au LPA d'Opunohu	DESMET Christelle
L'adjointe au chef du Service Formation Développement	DUMESNIL Elise

Etablissement Public d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPEFPA) d'Opunohu



1961	Arrêté n°446 AAE du 22 février 1961 portant création de l'Ecole Pratique d'Agriculture d'Opunohu avec la formation du Brevet d'Apprentissage Agricole (BAA) comportant 2 années d'études et une troisième année de stage.
1977	Transformation de l'école d'agriculture d'Opunohu en Collège Agricole d'Opunohu (délibération n° 77- 137 AT du 22 décembre 1977) Construction des premiers bâtiments sur les emplacements actuels
1978	Signature d'une convention Etat-Territoire (du 6 juillet 1978) : le collège agricole d'Opunohu devient le Lycée d'Enseignement Professionnel Agricole d'Opunohu dépendant du Ministère national chargé de l'agriculture
1979	Formations ponctuelles en aquaculture (chevrettes d'Opunohu) Recrutement d'élèves sur la zone Pacifique : Polynésie, Nouvelle Calédonie, Wallis et Futuna
1980	Construction de la porcherie du lycée par les élèves et les enseignants de l'Etablissement.
1985	Fin des formations aquacoles, rétrocession au Territoire des bassins d'aquaculture.
1987	Transfert des compétences du second cycle de l'enseignement agricole au territoire de la Polynésie française : affirmation des compétences du Territoire dans l'organisation et le fonctionnement de centres d'enseignement technique et de formation professionnelle agricole ainsi que dans les éventuels aménagements des enseignements et adaptation des formations. L'Etat conserve ses compétences dans le domaine des enseignements et des diplômes à valeur nationale.
1992	La Convention État - Territoire n°92-012 du 7/12/1992 reconnaît l'Établissement Territorial d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole comme structure d'enseignement et de formation agricole en Polynésie française. Il comprend le Lycée Professionnel Agricole et le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole Mise en place du "Fare vente".
1994	Délibération n° 94-77 AT du 23/06/1994 portant création de l'EPTEFPA, des structures et instances nécessaires à ses missions. Cette entité comprend le Lycée Agricole et le CFPPA. Classes : BEPA ARC, CAPA, 4 ^{ème} et 3 ^{ème}

2001	Délib N° 2001-17 APF du 01 février 2001 modifiant la délibération du 23 juin 1994 (création de l'exploitation comme centre constitutif et définition des missions de l'Etablissement) Arrêté n°351 CM du 14 mars 2001 portant organisation administrative, financière et de contrôle de l'EPTEFPAPF Ouverture du Bac Pro Horticole
2003	Ouverture du BTS agricole Développement de l'agriculture des régions chaudes (DARC)
2005	Arrêté n° 193 CM du 31/01/2005 portant modification du conseil de l'Etablissement de l'EPEFPA. Fin du second contrat de développement, l'Etat n'est plus maître d'ouvrage, les investissements sont donc de compétence territoriale.
2006	Ouverture du Bac Pro Travaux Paysagers Mise en place de la Licence Pro Conseiller agricole en milieu insulaire (CAMI) pour 2 ans à l'Université de Polynésie Française
2007	Mise en place du Bac Techno Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant (STAV)
2009	Rénovation de la voie professionnelle : mise en place des Bac Pro 3 ans : Aménagement paysager, Production horticole et Technicien Conseil Vente
2013	Création de la Seconde générale et technologique

1980	Assemblée Générale constitutive de l'Association du 12 février 1980 du Comité Territorial des Maisons Familiales Rurales pour la création de Maisons Familiales en Polynésie. Missions : promouvoir le développement et assurer auprès d'elles un rôle d'animation, représenter auprès des pouvoirs publics les associations locales constituées par chaque Maison Familiale, contrôler les comptes d'utilisation des sommes quelle versera aux associations locales et donc elle répondra, s'il s'agit de subventions publiques, devant l'autorité compétente.
1981	Assemblée Générale constitutive portant création de l'Association M.F.R. de Papara, le 15 juin 1981.
1981	Assemblée Générale constitutive portant création de l'Association M.F.R. de Vairao, le 15 juin 1981.
1982	Le CTMFR est rattaché auprès du conseiller du gouvernement chargé du travail.
1984	Statut de l'Autonomie Interne le 29/06/1984 : Le CTMFR est rattaché auprès du ministère de l'agriculture
1985	Assemblée Générale constitutive portant création de l'Association M.F.R. de Tahaa, le 30 juillet 1985.
1989	Convention n°89-0167 du 24 février 1989 entre l'Etat, le Pays et le CTMFR pour le fonctionnement des M.F.R. de Polynésie
1990 - 1992	Participation de la MFR de Vairao-Filles à l'examen du CAP ETC en candidats individuels avec le collège de Taravao
1991	Assemblée Générale Extraordinaire portant création de l'Association de la MFR de Huahine du 28 novembre 1991.
1991	Assemblée Générale Extraordinaire portant création de l'Association MFR de Rurutu du 27 novembre 1991.
1992	Convention n°92-012 du 07 décembre 1992 relative à l'enseignement et à la formation agricole en Polynésie Française
1992	Mise en place de la formation du CAPA EEAPE pour les MFR de Papara-Garçons, Vairao-garçons et Tahaa

1994	Participation des MFR de Papara-Filles et de Vairao-Filles à l'examen du CAP ETC en candidats individuels avec le Lycée de Taravao.
1994	Mise en place de la Qualification Pédagogique Nationale de monitorat en alternance de niveau III (BTS)
1995	Mise en place de la formation CAPA EEAPA pour la MFR de Vairao-Filles
1997	Mise en place de la formation du CAPA EEAPA pour la MFR de Papara-Filles, Hao et Tahaa Mise en place des classes de 4 ^{ème} PREPA et 3 ^{ème} PREPA pour toutes les MFR.
1997	Assemblée Générale constitutive portant création de l'Association M.F.R. de Hao du 06 octobre 1997.
1998	Mise en place de la formation du CAPA EEAPE et EEAPA pour la MFR de Huahine
1999	Assemblée Générale constitutive portant création de l'Association M.F.R. de Vairao Jeunes Filles du 29 mars 1999.
2000	Assemblée Générale Extraordinaire portant modification du statut du Comité Territorial des MFR du 19 avril 2000, nouvelle dénomination « Comité Polynésien des Maisons Familiales Rurales – Tomite Pu Utuafare Fetii ».
2005	Assemblée Générale Extraordinaire portant modification du statut de l'Association du 17 novembre 2005, nouvelle dénomination « l'Association Maison Familiale Rurale de Papara – section des Filles.
2005	Mise en place de la formation du CAPA Productions Agricoles – utilisation du matériel (PAUM) pour la MFR de Papara-Garçons et du CAPA Services en milieu rural (SMR) pour la MFR de Vairao-Filles.
2005	Rénovation 4 ^{ème} et 3 ^{ème} de l'Enseignement Agricole – Participation obligatoire à l'examen du DNB.
2005	Convention n°109 du 08 juillet 2005 relative au fonctionnement des maisons familiales rurales de Polynésie Française au titre des années 2004 à 2008.
2007	Mise en place de la formation CAPA PAUM pour la MFR de Rurutu (Productions Agricoles – utilisation du matériel)
2009	Convention n°166 du 09 juillet 2009 relative au fonctionnement des maisons familiales rurales de Polynésie Française au titre des années 2009 à 2014.
2012	Fermeture du CAPA EEAPA et EEAPE pour toutes les MFR.
2014	Avenant n°1-218-14 du 13 octobre 2014 à la convention n°166 du 09 juillet 2009 relative au fonctionnement des maisons familiales rurales de Polynésie Française

2015	<p>Mise en place du CAPa ARC :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vairao-G (Productions Végétales – Transformation de produits agricoles.), • Tahaa (Production Animale/Végétale avec support de diversification, Production Aquacole), • Hao (Productions végétales avec support de diversification, Production Aquacole), • Huahine (Productions végétales avec support de diversification, Accueil et tourisme en milieu rural), • Rurutu (Productions Agricoles – utilisation du matériel), • Papara-Filles (Productions végétales avec support de diversification, Accueil et tourisme en milieu rural)
2015	Le CPMFR est rattaché auprès du ministère du Travail
2015	Mise en place de la formation CAPA Services aux personnes et vente en espace rural (SAPVER) à la MFR de Vairao-Filles
2017	Mise en place de la formation Licence en Science de l'Éducation pour 02 moniteurs de Huahine, la directrice de Papara-F, la directrice de Vairao-F et la monitrice de Tahaa
2017	Mise en place de la formation du CAPA SAPVER aux MFR de Papara-Filles, en remplacement du CAPA ARC.
2018	Mise en place de la formation diplômante aux fonctions de directeurs en M.F.R.
2019	Mise en place de la formation Master 2 en Ingénierie de formation pour 3 directeurs (Hao, Rurutu et Papara-F), une monitrice de Huahine et l'assistant de direction du CPMFR
2020	Arrêté n°749/PR du 25 septembre 2020 : Le CPMFR est rattaché au Ministère de l'Agriculture du Pays dans « autres établissements ou organismes ».
2020	Qualification Pédagogique Nationale de niveau VI pour la promo 2018/2020 de 5 moniteurs.

**Lycées agricoles
privés
Temps plein
CNEAP**



1993	Ouverture d'une formation BEPA SAP au lycée catholique Anne Marie Javouay de Papeete.
1995	Ouverture du Bac pro SAPAT au lycée professionnel privé (LPP) catholique Saint Joseph de Punaauia.
1998	Ouverture du centre d'éducation et de développement (CED) des Marquises à Nuku Hiva avec un CAPD GEPER (Gestion et Entretien de la Petite Exploitation Rurale) Le CED est rattaché au LPP Saint Joseph.
2008	BEPA ARC (Agriculture des Régions Chaudes)
2011	Fermeture BEPA ARC et ouverture avec le bac pro Conduite et gestion de l'entreprise agricole (CGEA).
2016	Ouverture CAP EPHR (Exploitation Polynésienne Horticole Rurale) en remplacement du CAPD qui ferme.
2017	Fermeture définitive et globale du CAPD GEPER
2018	Ouverture du lycée d'enseignement agricole privé protestant (LEAP) de Taravao, avec une seconde ABIL et une seconde production. Ouverture de la 4° agricole au Lycée Agricole St. Athanase des Marquises.
2019	Ouverture du CAPA ARC et 3° agricole de l'EA au CED avec fermeture simultanée du CAP EPHR des Marquises.
2020	Fermeture du bac pro SAPAT au LPP Saint Joseph de Punaauia. Ouverture du Lycée agricole des Marquises Saint Athanase (LASA), ancien CED de Taiohae.
2021	Première session d'examen des bac pro Bio-industries de transformation et Productions aquacoles du LEAP de Taravao Première session d'examens du CAPA ARC du LASA.

Annexe 5 : Glossaire

BOP	Budget opérationnel de programme
CAPL	Chambre d'agriculture et de la pêche lagonnaire
CETAD	Centre d'enseignement aux technologies appropriées aux développements
CFPA	Centre de formation professionnel pour adultes
CFPPA	Centre de formation professionnel et de promotion agricoles
CIO	Centre d'information et d'orientation
CJA	Centre des jeunes adolescents
CMMPF	Centre des métiers de la mer de Polynésie française
CNEAP	Conseil national de l'enseignement agricole privé
CPEA	Comité polynésien de l'enseignement agricole
CP MFR	Comité polynésien des maisons familiales et rurales
DAG	Direction de l'agriculture
DGEE	Direction générale de l'éducation et des enseignements
DGER	Direction générale de l'enseignement et de la recherche
DGOM	Direction générale des outre-mer
IAE	Inspection de l'enseignement agricole
IGAPS	Inspecteurs généraux en charge de l'appui personnes et aux structures
MAA	Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
MFR	Maison familiale et rurale
PPEA	Projet polynésien de l'enseignement agricole
PREA	Projet régional de l'enseignement agricole
RSMA	Régiment du service militaire adapté
UNMFREO	Union nationale des maisons familiales et rurales d'éducation et d'orientation
UPF	Université de Polynésie française

AVIS

Vu les dispositions de l'article 151 de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la saisine n° **8082/PR du 12 octobre 2021** du Président de la Polynésie française reçue le **15 octobre 2021**, sollicitant l'avis du CESEC sur **un projet polynésien de l'enseignement agricole 2021 – 2025 (PPEA)** ;

Vu la décision du bureau réuni le **15 octobre 2021** ;

Vu le projet d'avis de la commission « Education-emploi » en date du **12 novembre 2021** ;

Le Conseil économique, social, environnemental et culturel de la Polynésie française a adopté, lors de la séance plénière du **15 novembre 2021**, l'avis dont la teneur suit :

I – OBJET DE LA SAISINE

La présente saisine du Président de la Polynésie française soumise à l'avis du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la Polynésie française (CESEC), a pour objet un Projet polynésien de l'enseignement agricole 2021-2025 (PPEA).

II – ELEMENTS DE CONTEXTE ET ENJEUX

Aux termes de l'exposé des motifs, le présent projet polynésien de l'enseignement agricole 2021-2025, s'inscrit dans le prolongement du schéma directeur de l'agriculture 2021-2030 (SDA), dont s'est dotée la Polynésie française en février 2021¹.

- **Le Schéma directeur de l'agriculture (SDA 2021-2030) adopté en février 2021 comme une « feuille de route » au secteur de l'agriculture**

Le CESEC rappelle que le Schéma directeur de l'agriculture (SDA 2021-2030) de Polynésie française (SDA-PF) a pour ambition « *de faire de l'agriculture polynésienne un secteur économique stratégique pour améliorer notre sécurité alimentaire dont l'enjeu a été récemment mis en exergue avec la crise sanitaire de la Covid-19*². »

Il définit l'agriculture comme stratégique « *pour développer des activités et des emplois agricoles et non agricoles, pour renforcer la cohésion sociale dans les archipels, et pour gérer les ressources naturelles et l'espace foncier à l'échelle du Pays tout en protégeant nos paysages ruraux.* »

Il constitue également la « *feuille de route à dix ans (2021-2030) permettant de fédérer les acteurs autour d'une vision commune du devenir agricole sur l'ensemble des archipels, d'orienter le soutien des pouvoirs publics et de renforcer les partenariats.* »

Pour donner des ordres de grandeur, le CESEC rappelle que la production locale commercialisée s'élèverait à près de **8 milliards de F CFP**³ en 2018. Selon le dernier recensement général agricole de 2012, le secteur agricole rassemblait **15 766 actifs** et un nombre de **5 649** exploitations permettant de valoriser une surface agricole de **39 159 hectares**⁴.

Ce schéma souligne des problématiques majeures et en particulier que « *le nombre de ses acteurs est en baisse et la perte de ses outils de production, à commencer par le foncier agricole, particulièrement prononcée. Le manque d'attractivité du secteur a entraîné une baisse du nombre d'exploitations agricoles et, plus encore, fait chuter le nombre d'actifs du secteur.* »

L'objectif global chiffré du SDA-PF consisterait « *à maintenir à l'horizon 2030 un nombre constant de 15 000 actifs agricoles au sein de 5 000 exploitations réparties dans tous les archipels, avec une production en augmentation d'au moins 40% en valeur, et un accroissement des terres cultivées de 800ha, dont 300ha de terres privées.* »⁵

Néanmoins, le SDA n'omet pas de préciser que le manque de données statistiques précises et récentes conduit à proposer la réalisation d'un nouveau recensement général de l'agriculture en 2021-2022⁶. Ce recensement apparaît nécessaire notamment pour bien mesurer les effets du schéma directeur.

¹ Délibération n°40-2021 du 18 février 2021 portant approbation du Schéma directeur de l'agriculture 2021-2030 de la Polynésie française

² Rapport APF n°10-2021 du 25 janvier 2021

³ IEOM – Rapport annuel 2019 et PPEA (page 8/48)

⁴ Cocoteraies 29 015 ha ; Pâturages 6 961 ha ; Cultures 3 183 ha

⁵ Voir le « Résumé » de la Présentation générale du SDA

⁶ Voir la partie « Les défis du secteur... » de la Présentation générale du SDA

Le CESEC rappelle qu'il a rendu un avis n°52/2020 du 17 décembre 2020 sur le projet de délibération portant approbation de ce schéma. Les principales observations et recommandations sont rappelées au point 3-1 du présent avis.

- **Le PPEA (2021-2026) proposé s'inscrit dans le prolongement de ce Schéma directeur de l'agriculture (SDA 2021-2030)**

Le CESEC rappelle que le Schéma directeur de l'agriculture comporte déjà une orientation n°1.4 intitulée « *Développer la formation initiale et continue des agriculteurs et leur accès à l'information* ». Elle est d'ailleurs jointe en annexe 1 du PPEA.

L'objectif principal de cette orientation est ainsi exprimé : « *Renforcer le dispositif de formation pour accompagner la création d'entreprises agricoles respectueuses des pratiques agro-écologiques et être un des leviers de transformation des filières agricoles et agro-alimentaires* ».

Selon le SDA, l'enseignement agricole accueille aujourd'hui **850** élèves et délivre environ **200** diplômes par an. Il compte onze établissements, dont un Etablissement public d'enseignement et de la formation professionnelle agricole (EPEFPA) d'Opunohu, deux établissements privés (Lycées d'enseignement agricole de Taravao et des Marquises) et huit Maisons Familiales Rurales (MFR).

Pour autant la population d'agriculteurs peine à se renouveler mettant ainsi en péril les chances de développer ce secteur d'activité, encore insuffisamment attractif.

Le Projet polynésien de l'enseignement agricole 2021-2026 (PPEA) tel que proposé, fixe pour les 5 prochaines années les grands axes (objectifs stratégiques) d'une politique de formation, d'insertion et d'innovation de l'enseignement agricole.

Son objectif général est le suivant (page 15/48) : « *Faire de l'enseignement agricole en Polynésie française un dispositif de formation performant pour répondre aux enjeux économiques, environnementaux et sociétaux du Pays* ».

Pour mener à bien ce projet, des concertations ont été menées avec les différentes parties prenantes de la formation agricole entre octobre et décembre 2020, sous l'égide d'un comité de pilotage.

Les 5 objectifs stratégiques retenus sont les suivants :

- 1- *Promouvoir les métiers de l'agriculture et les formations de l'enseignement agricole qui y préparent*
- 2- *Développer une carte de formation cohérente entre les différents acteurs de la formation initiale scolaire*
- 3- *Professionnaliser les acteurs de la production agricole et de l'agro-transformation à travers un dispositif de formation professionnelle continue*
- 4- *Favoriser l'insertion des apprenants dans la société à travers la lutte contre le décrochage scolaire et l'éducation à la citoyenneté*
- 5- *Renforcer le pilotage de l'enseignement agricole pour répondre à l'évolution de l'appareil de formation*

III – OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

L'examen du projet de PPEA soumis à l'avis du CESEC appelle les observations et recommandations suivantes :

3-1 – Rappel préalable des principales préconisations du CESEC sur le Schéma directeur de l’agriculture (SDA 2021-2030) adopté en février 2021⁷

Le CESEC souhaite rappeler les principales recommandations et observations qu’il avait formulé lors de sa consultation sur le projet de loi du pays relative au Schéma directeur de l’agriculture 2021-2030 :

- l’augmentation prévue de **la surface agricole aménagée de + 800 ha et la création de 400 nouvelles exploitations**, apparaissent incohérentes au regard de l’objectif d’augmentation de la production fixé à hauteur de **40%** (la valeur des productions commercialisées passerait de **8,190** milliards de FCFP en 2018, à **11,387** milliards de FCFP à l’horizon 2030) ;
- la volonté exprimée de développer l’activité agricole (prévue à l’axe 1 du schéma) n’est pas cohérente par rapport à l’objectif de maintenir un nombre constant de **15 000 actifs** entre 2020 et 2030, tout comme la baisse du nombre d’exploitations de **5 500 à 5 100** sur cette même période ;
- le métier d’agriculteur et ses débouchés doivent être bien définis et valorisés auprès de la jeune génération, soit **2000 jeunes** diplômés sur 10 ans ;
- des laboratoires de recherches doivent être réhabilités voire créés, notamment au regard du défi de la transition agro-écologique requérant une expertise et de l’innovation ;
- la notion d’agro-écologie doit être mieux définie ;
- la problématique de la commande publique et des appels d’offres doit être prise en compte pour la mise en place de circuits courts au profit de la restauration collective ;
- les entreprises doivent être encouragées à effectuer des études de marché afin d’orienter le développement de certaines filières de transformation et de faciliter l’innovation dans l’offre de produits ;
- la définition du statut d’agriculteur doit se concrétiser et constituer un préalable à la mise en œuvre du schéma directeur ;
- la direction de la biosécurité doit être dotée (à budget constant) de moyens humains qualifiés à la bonne exécution des missions qui lui sont confiées et éventuellement rattachée à la direction de l’environnement ; Son rôle doit être d’accompagner le développement agricole, il ne doit pas l’entraver en interdisant de manière injustifiée certains entrants biologiques ;
- la conférence agricole doit être dotée d’une base réglementaire et assurer plus pleinement la représentativité des consommateurs ;
- un contrôle plus attentif du prix de revient des productions agricoles doit être instauré afin de mieux encadrer les prix ;
- les modalités d’une planification doivent se concrétiser en obtenant l’adhésion de tous.

3-2 – Sur la nécessité d’améliorer l’insertion professionnelle et de créer des débouchés pour l’agriculture

Le CESEC rappelle encore qu’il considère l’agriculture comme un des enjeux majeurs pour la réussite d’un développement durable et équilibré, notamment sur un plan économique, de la Polynésie française.

Le CESEC rappelle aussi qu’il coexiste en Polynésie française une agriculture de subsistance et une agriculture à vocation commerciale.

⁷ Délibération n°40-2021 du 18 février 2021 portant approbation du Schéma directeur de l’agriculture 2021-2030 de la Polynésie française

A cet égard, le système éducatif en matière d'agriculture est l'un des instruments essentiels qui contribue à la réalisation de la politique agricole de la Polynésie française et devrait participer à l'insertion des personnes formées dans le tissu économique et social.

Dans ce cadre, le PPEA est un document de prévision proposé pour mettre en œuvre le Schéma directeur agricole de la Polynésie française.

Malheureusement, le CESEC constate qu'il n'existe pas à ce jour de données détaillées permettant de suivre et d'apprécier l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi des publics à l'issue de leurs formations agricoles.

Néanmoins, une enquête menée en 2019 par l'EPEFPA⁸ nous donne les informations suivantes sur les 8 promotions concernées dans le secteur primaire :

- « 55% étaient en activité professionnelle, dont plus de la moitié dans le secteur primaire
- 20% étaient en recherche active ou non d'un emploi
- 19% poursuivaient des études, soit en Polynésie, soit en France »

Le CESEC relève que ces données méritent d'être précisées et complétées. Il préconise d'améliorer le recueil d'informations et de données relatif à l'insertion professionnelle des publics formés et d'observer l'adéquation entre les formations et les activités poursuivies.

Il considère que le PPEA ne met pas suffisamment en lumière le lien entre les objectifs de l'appareil de formation et l'insertion professionnelle et économique.

Le CESEC considère que les principaux facteurs de réussite de l'insertion professionnelle et économique résident dans l'amélioration de l'organisation des filières agricoles et la création de débouchés pour les produits de l'agriculture locale.

Il rappelle notamment que l'accès au foncier des nouveaux agriculteurs demeure un enjeu majeur et doit être soutenu par la Polynésie française.

Le CESEC préconise que le PPEA soit adossé à des objectifs de production mesurables (en volume et en qualité), par filières de productions agricoles, afin de donner plus de visibilité à l'ensemble des acteurs du monde agricole, au premier rang desquels les étudiants et les agriculteurs. Ces objectifs n'apparaissent pas à ce jour dans le Schéma directeur de l'agriculture.

Le CESEC considère que l'adaptation de la carte de formation aux besoins du monde économique est un des enjeux favorisant le renforcement de l'insertion professionnelle.

L'élaboration de la carte de formation doit associer les professionnels et les partenaires sociaux dans le cadre d'une politique coordonnée et concertée en matière de formation professionnelle et de promotion sociale. Elle doit veiller à ne pas mettre en concurrence les dispositifs de formation entre eux.

Le CESEC recommande également que les dispositifs de formation soient associés à une politique d'amélioration des programmes d'accompagnement des agriculteurs et d'aides à l'installation. **A ce titre, il souligne l'importance de sensibiliser les agriculteurs aux épreuves de l'entrepreneuriat et de renforcer la formation en gestion d'entreprise.**

⁸ Etablissement public d'enseignement et de la formation professionnelle agricole

Il relève également que certaines structures de formation manquent de formateurs qualifiés en Polynésie française pour mettre en place certaines filières de formation répondant à des besoins existants sur le marché de l'emploi.

3-3 - Sur la valorisation indispensable des métiers de l'agriculture et sur l'entrepreneuriat

- **Valoriser les métiers de l'agriculture :**

Face au déclin du monde agricole polynésien, les jeunes générations sont au cœur des enjeux d'avenir en matière de sécurité alimentaire et de productions agricoles. La relève des exploitants agricoles et la création de nouvelles exploitations détermineront les productions à venir.

Malheureusement, il est réputé que les métiers de l'agriculture ne sont pas assez considérés et valorisés. Ces métiers font encore partie de ceux qui sont exercés par vocation et dont la culture se transmet de « père en fils ».

Par ailleurs, les activités agricoles sont liées au rythme des saisons et aux éléments naturels, notamment la météo, qui conditionnent pour une large part leurs productions, tant en termes de quantité que de qualité.

A cet égard, le CESEC souligne que le phénomène de saisonnalité et ses conséquences pour l'agriculture est une question dont s'est saisi le CESE national dans son avis du 9 septembre 2014⁹. La **diversification** des cultures permet notamment de sécuriser l'activité économique des entreprises à forte saisonnalité.

Tant que l'agriculture locale ne proposera pas des opportunités économiques sérieuses et que l'image de ses métiers restera peu attractive, les nouvelles générations ne s'orienteront pas vers le monde agricole.

Le CESEC considère qu'il convient donc de travailler sur l'image de l'agriculture et de ses métiers pour inciter les jeunes générations à envisager leur avenir dans ce secteur et dans les zones rurales. Il réitère en ce sens les recommandations de son avis n°52/2020 relatives à la mise en place d'un plan de communication valorisant l'agriculture locale.

Le CESEC souligne que l'agriculture recèle de métiers qui permettent à chacun de trouver sa place, quand bien même les conditions de travail sont parfois difficiles.

Il insiste encore pour que le PPEA soit adossé à des objectifs de production et de qualité mesurables, par filières de productions agricoles, afin de donner plus de visibilité à l'ensemble des acteurs du monde agricole. La création de débouchés est l'une des clés pour faire vivre et pérenniser les activités agricoles, et à plus long terme, donner un nouveau regard sur l'agriculture.

Le CESEC considère que les formations doivent favoriser une pratique de terrain en complément de l'enseignement théorique. En effet, des décalages peuvent se créer entre la perception que se fait le grand public et les réalités vivantes de ces métiers. **Il préconise de favoriser les formations en alternance et en partenariat avec les acteurs du monde économique et professionnel.**

Il rappelle que les « vulgarisateurs » (professionnels de terrain apportant notamment des connaissances) sont un maillon utile pour les exploitations agricoles. Il préconise de réhabiliter ces métiers et leurs activités.

⁹ 2014-18 NOR : CESL1400018X

Par ailleurs, le CESEC souligne que la mise en place d'un statut de l'agriculteur se fait attendre. Ce statut contribuerait à structurer et à professionnaliser la filière agricole, et ainsi à améliorer l'attractivité de ses métiers. Il doit notamment permettre de clarifier la situation des agriculteurs à l'égard de leurs droits économiques et sociaux.

- **Mieux préparer les jeunes agriculteurs au monde de l'entreprise :**

Le CESEC rappelle que l'échec et la déception font partie des aléas que peuvent rencontrer les publics qui créent leur propre activité et qui se lancent dans l'aventure de l'entrepreneuriat. Dans son rapport n°153 de 2015, le CESEC soulignait le taux de disparition élevé des entreprises les premières années d'existence (50% les 5 premières années et 40% les 3 premières années).

Le CESEC souligne que la pérennité de l'activité dépend pour une large part de l'aptitude de l'entrepreneur à assurer son rôle de dirigeant et de gestionnaire. Il préconise de renforcer la formation et l'accompagnement des agriculteurs qui décident de s'installer et de créer leurs activités, afin d'améliorer leurs chances de réussite.

Le CESEC recommande de faire connaître et de promouvoir les expériences réussies (« success stories ») telles que la production de l'huile de coco vierge et de la vanille qui peuvent servir d'exemple pour les étudiants et le grand public afin de valoriser les métiers de l'agriculture.

3-4 - Sur le besoin de structurer les filières de productions et de valoriser les produits locaux

Le CESEC constate que le monde agricole se caractérise par ses difficultés à organiser ses filières depuis la production jusqu'à la distribution, de manière à garantir l'écoulement de ses produits et à créer de la valeur ajoutée.

Il rappelle que la transformation est l'un des principaux leviers pour valoriser les productions agricoles d'origines végétale ou animale, à l'image de la production de jus d'ananas à Moorea. Il souligne que la transformation de produits peut permettre de reporter la vente de produits périssables, mais également de cibler de nouveaux consommateurs et marchés.

Le CESEC recommande aux pouvoirs publics de soutenir l'innovation et d'encourager la création de nouvelles activités de transformation et de diversification des produits d'origines animale et végétale locaux. Les laboratoires de recherche doivent être réhabilités voire créés en ce sens.

Il recommande d'améliorer les mesures d'aides et d'accompagnement pour ceux qui souhaitent s'inscrire dans une démarche de transformation, de valorisation et de diversification de produits agricoles transformés, pour l'alimentaire, le cosmétiques et autres.

Il propose de mettre en place des pôles de compétitivité, basés sur le triptyque « recherche, enseignement, industrialisation » afin de dynamiser la recherche autour de la transformation de produits locaux et de prendre en compte les atouts et connaissances de l'économie circulaire.

Le CESEC préconise que le PPEA accentue la mise en lumière des spécificités de chaque archipel en favorisant des spécialisations et la mise en valeur des traditions et pratiques ancestrales propres à chaque archipel (ex : l'archipel des îles Marquises est le lieu d'exploitation privilégié des agrumes et de la viande de chèvre ; les îles Sous le Vent pour la culture de la vanille et la pastèque ; l'archipel des Tuamotu-Gambier pour l'huile de coco et le miel ; l'archipel des Australes pour les pandanus et les cultures vivrières, etc.).

Le développement de la culture de la vanille dans l'archipel des Tuamotu-Gambier mérite d'être encouragé et accompagné. La diversification des cultures et activités permet de faire face aux saisonnalités et de mieux organiser les revenus tirés des récoltes.

Le CESEC invite les décideurs à mener une réflexion autour de la dynamique des populations afin de comprendre les limites du développement de chaque filière agricole.

Il encourage les autorités à définir des indicateurs adaptés pour contrôler la bonne utilisation des aides allouées au regard des objectifs visés (professionnalisation, valorisation, structuration et diversification) et apprécier ainsi la pertinence des dispositifs d'aides mis en place.

Le CESEC constate en outre que l'agriculture peine à se doter de centrales d'achat contribuant à écouler plus facilement les productions agricoles.

Il relève également que la mécanisation demeure un enjeu pour le développement agricole. Il recommande qu'une réflexion sur la mutualisation des moyens mécanisés soit menée afin notamment de faciliter l'accès au foncier agricole et de le mettre en valeur.

3-5 – Sur la valorisation des métiers de la mer et la complémentarité avec les métiers de l'agriculture

Eu égard à la diversité et la richesse de son espace maritime qui s'étend sur plus de **5 millions** de km², le CESEC soulignait dans son rapport n°152/CESC du 21 janvier 2015 :

« Il est grand temps que la Polynésie française s'inscrive dans une démarche volontaire de développement orienté vers l'Océan pour y déterminer ses futurs enjeux stratégiques et économiques. »

« (...) C'est l'exploitation raisonnée de son continent océanique, lien indissociable entre les peuples polynésiens, qui permettra à la Polynésie de percevoir une lueur d'avenir. »

Le CESEC considère que le PPEA ne tient pas compte des enjeux de développement **de l'aquaculture** en Polynésie française et des potentialités de création de richesses et d'emplois. Ces enjeux méritent d'être valorisés dans la stratégie de développement de la Polynésie française et dans une vision à long terme plus ambitieuse.

De manière générale, les objectifs du plan de formation en Polynésie française méritent d'être redéfinis dans une vision d'avenir plus ambitieuse autour des enjeux maritimes et de l'économie bleue. **Il préconise de revoir en conséquence les moyens dédiés au développement et à la promotion de la formation et des métiers en Polynésie française.**

Par ailleurs, il recommande de renforcer les liens d'interactions et de complémentarité entre les formations de la Terre et de la Mer, en prévoyant des structures et des moyens adaptés sur une période de 20 à 30 ans. Il préconise en particulier de travailler sur les conditions de création d'un **lycée de la mer en Polynésie française. Au même titre que pour l'agriculture, des objectifs de débouchés et d'insertions doivent être prévus parallèlement.**

Le CESEC recommande également que la carte des formations favorise les passerelles entre les différents types de filières. **Il déplore que la formation continue, les possibilités de réorientations et de reconversions professionnelles ne soient pas prises en compte dans le PPEA. Aussi, le CESEC préconise qu'elles soient mises en place quels que soient les catégories de publics et les niveaux de formation.**

IV - CONCLUSION

Le CESEC rappelle que l'agriculture constitue un secteur socio-économique majeur qui doit être considéré comme prioritaire et un atout pour le développement économique et social de la Polynésie française. Elle constitue notamment une activité destinée à l'autoconsommation pour une partie de la population. Elle est également un bon moyen de maintenir les populations dans les îles éloignées.

Le CESEC considère néanmoins que le PPEA ne met pas suffisamment en lumière le lien entre les objectifs de la formation et l'insertion professionnelle et économique.

Il souligne que les principaux facteurs de réussite de l'insertion professionnelle et économique résident dans l'amélioration de l'organisation des filières agricoles et la création de débouchés pour les produits de l'agriculture locale. L'accès au foncier des nouveaux agriculteurs demeure un enjeu majeur et il doit être soutenu.

Le CESEC préconise que le PPEA soit adossé à des objectifs de production mesurables (en volume et qualité), par filières agricoles, afin de donner plus de visibilité à l'ensemble des acteurs du monde agricole. Ces objectifs n'apparaissent pas à ce jour dans le Schéma directeur de l'agriculture.

Le CESEC considère qu'il convient de travailler sur l'image de l'agriculture et de ses métiers pour inciter les jeunes générations à envisager leur avenir dans ce secteur et dans les zones rurales. Il réitère en ce sens les recommandations de son avis n°52/2020. Il convient de promouvoir les expériences réussies (dites « success stories »).

Il propose de renforcer la formation et l'accompagnement des agriculteurs qui s'installent et créent leurs activités, afin d'améliorer leurs chances de réussite.

Il rappelle que les « vulgarisateurs » (professionnels de terrain apportant notamment des connaissances) sont un maillon utile pour les exploitations agricoles et préconise de réhabiliter ces métiers et leurs activités.

Sur le besoin de structurer les filières de la production et de valoriser les produits locaux, le CESEC recommande aux pouvoirs publics de soutenir l'innovation et d'encourager la création de nouvelles activités de transformation et de diversification des produits d'origines animale et végétale locaux, en améliorant les mesures d'aides et d'accompagnement pour ceux qui souhaitent s'inscrire dans une telle démarche, dans le domaine alimentaire, cosmétique et autres.

Le CESEC invite les décideurs à mener une réflexion autour de la dynamique des populations afin de comprendre les limites du développement de chaque filière agricole.

Il propose de mettre en place des pôles de compétitivité, basés sur le triptyque « recherche, enseignement, industrialisation » afin de dynamiser la recherche autour de la transformation de produits locaux et de prendre en compte les atouts et connaissances de l'économie circulaire.

Enfin, le CESEC relève que le PPEA ne tient pas compte des enjeux de développement **de l'aquaculture¹⁰ au sens large** en Polynésie française et de ses potentialités de création de richesses et d'emplois. Ces enjeux méritent d'être valorisés dans la stratégie de développement de la Polynésie française et dans une vision à long terme plus ambitieuse.

¹⁰ Aquaculture : toutes activités de production animale ou végétale en milieu aquatique (eau douce, eau saumâtre ou milieu marin)

De manière générale, les objectifs du plan de formation en Polynésie française méritent d'être redéfinis dans une vision d'avenir plus ambitieuse sur une période de 20 à 30 ans.

Il préconise en particulier de travailler sur les conditions de création d'un lycée de la mer en Polynésie française et recommande de renforcer les liens d'interactions et de complémentarité entre les formations de la Terre et de la Mer, en prévoyant des structures et des moyens adaptés.

Le CESEC recommande également que la carte des formations favorise les passerelles entre les différents types de filières. Il déplore que la formation continue, les possibilités de réorientations et de reconversions professionnelles ne soient pas prises en compte dans le PPEA. **Aussi, le CESEC préconise qu'elles soient mises en place quels que soient les catégories de publics et les niveaux de formation.**

Enfin, le CESEC rappelle la recommandation qu'il avait formulée dans son avis n°73/2017 du 31 janvier 2017 relatif à la Charte de l'Education :

« (...) le Pays doit offrir à chacun la possibilité de nouvelles chances au risque de voir les jeunes décrocheurs ou en échec scolaire s'enfermer dans le renoncement. Ce sont tous les acteurs concernés, l'Etat, le Pays, les communes, les établissements scolaires, les équipes pédagogiques, qui doivent chercher, créer, innover, s'adapter dans le but de ne laisser aucun élève au bord de la route. »

La valeur et les qualités des métiers de l'agriculture et de l'aquaculture justifient amplement leur promotion.

Tel est l'avis du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel sur le Projet polynésien d'enseignement agricole 2021-2025 (PPEA) soumis à sa consultation.

SCRUTIN

Nombre de votants :	41
Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0

ONT VOTE POUR : 41

Représentants des entrepreneurs

01	ANTOINE-MICHARD	Maxime
02	BAGUR	Patrick
03	BENHAMZA	Jean-François
04	BOUZARD	Sébastien
05	BRICHET	Evelyne
06	GAUDFRIN	Jean-Pierre
07	PALACZ	Daniel
08	PLEE	Christophe
09	WIART	Jean-François

Représentants des salariés

01	FONG	Félix
02	GALENON	Patrick
03	HELME	Calixte
04	LE GAYIC	Cyril
05	SHAN CHING SEONG	Emile
06	SOMMERS	Edgard
07	SOMMERS	Eugène
08	TERIINOHORAI	Atonia
09	TEUIAU	Avaiki
10	TIFFENAT	Lucie
11	TOUMANIANTZ	Vadim
12	YIENG KOW	Diana

Représentants du développement

01	BODIN	Mélinda
02	ELLACOTT	Stanley
03	HOWARD	Marcelle
04	LE MOIGNE-CLARET	Teiva
05	OTCENASEK	Jaroslav
06	TEMAURI	Yvette
07	TEVAEARAI	Ramona
08	UTIA	Ina
09	VASSEUR	Philippe

Représentants de la vie collective

01	HAUATA	Maximilien
02	JESTIN	Jean-Yves
03	KAMIA	Henriette
04	LOWGREEN	Yannick
05	PARKER	Noelline
06	PROVOST	Louis
07	ROOMATAAROA-DAUPHIN	Voltina
08	SNOW	Tepuanui
09	TEIHOTU	Maiana
10	TIHONI	Anthony
11	TOURNEUX	Mareva

7 (sept) réunions tenues les :
21, 27, 28 octobre, 2, 9 et 12 novembre 2021
par la commission « Education - emploi »
dont la composition suit :

MEMBRE DE DROIT

Monsieur Eugène SOMMERS, Président du CESEC

BUREAU

- | | | |
|-------------|----------|-----------------|
| ▪ SNOW | Tepuanui | Président |
| ▪ YEING KOW | Diana | Vice-présidente |
| ▪ TEIHOTU | Maiana | Secrétaire |

RAPPORTEURS

- | | |
|---------------|---------------|
| ▪ BENHAMZA | Jean-François |
| ▪ TOUMANIANTZ | Vadim |

MEMBRES

- | | |
|-----------------------|------------|
| ▪ ANTOINE-MICHARD | Maxime |
| ▪ ASIN-MOUX | Kelly |
| ▪ BAGUR | Patrick |
| ▪ BESINEAU | Rainui |
| ▪ BODIN | Mélinda |
| ▪ BRICHET | Evelyne |
| ▪ BUTTAUD | Thierry |
| ▪ GALENON | Patrick |
| ▪ HAUATA | Maximilien |
| ▪ HELME | Calixte |
| ▪ PALACZ | Daniel |
| ▪ PARKER | Noelline |
| ▪ PLEE | Christophe |
| ▪ ROOMATAAROA-DAUPHIN | Voltina |
| ▪ SHAN CHING SEONG | Emile |
| ▪ TEMAURI | Yvette |
| ▪ TEUIAU | Avaiki |
| ▪ TEVAEARAI | Ramona |
| ▪ TIFFENAT | Lucie |
| ▪ TIHONI | Anthony |
| ▪ TOURNEUX | Mareva |
| ▪ UTIA | Ina |
| ▪ VASSEUR | Philippe |

MEMBRES AYANT EGALEMENT PARTICIPE AUX TRAVAUX

- | | |
|-------------|----------|
| ▪ FOLITUU | Makalio |
| ▪ OTCENASEK | Jaroslav |
| ▪ SOMMERS | Edgard |

SECRETARIAT GENERAL

- | | | |
|------------|---------|-------------------------------------|
| ▪ BONNETTE | Alexa | Secrétaire générale |
| ▪ NAUTA | Flora | Secrétaire générale adjointe |
| ▪ LE PRADO | Davy | Conseiller technique |
| ▪ NORDMAN | Avearii | Responsable du secrétaire de séance |
| ▪ DIDELOT | Orama | Secrétaire de séance |

LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL DE LA POLYNESIE FRANCAISE

Le Président du Conseil économique, social, environnemental et culturel de la Polynésie française,

Le Président et les membres de la commission « Éducation - emploi » remercient, pour leur contribution à l'élaboration du présent avis,

Particulièrement,

- ✚ Au titre du Régiment du service militaire adapté de Polynésie française (RSMA-PF) :
 - **Monsieur Damien JAUPITRE**, chef formateur
- ✚ Au titre de la Vice-présidence, Ministère de l'agriculture, de l'économie bleue et du domaine, en charge de la recherche (VP) :
 - **Monsieur Cyril VIGNOL**, conseiller technique en charge de l'agriculture
- ✚ Au titre de la Direction de l'agriculture (DAG) :
 - **Monsieur Jérôme LECERF**, directeur adjoint
- ✚ Au titre de la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire (CAPL) :
 - **Monsieur Heimana AH-MIN**, secrétaire général
- ✚ Au titre de l'Établissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de la Polynésie française (EPEFPA) :
 - **Monsieur Jean-Pierre EUGENIE**, directeur
- ✚ Au titre du Service formation et développement (SFD) :
 - **Madame Vairupe DOUCET**, adjointe au chef de service
- ✚ Au titre du Centre de formation professionnelle et de promotion agricoles (CFPPA) :
 - **Monsieur Bruno ROZIER**, directeur
- ✚ Au titre de la Direction générale de l'enseignement et de l'éducation (DGEE) :
 - **Monsieur Eric TOURNIER**, directeur général
 - **Madame Nathalie NOVELLI**, cheffe du département de l'orientation et des l'insertion
- ✚ Au titre du Centre de formation professionnelle des adultes (CFPA) :
 - **Monsieur Jean-Michel BLANCHEMANCHE**, directeur général
- ✚ Au titre du Comité polynésien des maisons familiales et rurales (CPMFR) :
 - **Madame Eunice OTCENASEK**, directrice
 - **Monsieur Eric GOLHEN**, conseiller pédagogique
- ✚ Au titre des Établissements de l'enseignement privé :
 - **Monsieur Thierry TEMAURI**, directeur général de l'Enseignement Protestant (DEP)
- ✚ Au titre de l'Entreprise « Tahitian tasty » :
 - **Madame Hautia PROKOP**, entrepreneure
- ✚ Personnalité qualifiée :
 - **Monsieur Charles GARNIER**